



**Dans le cadre de la Commission Culture Education Jeunesse Sport**

Président : Claude Haut

**La lecture publique au cœur des politiques départementales**  
**Journée d'étude**

**Mardi 17 mars 2009**

**10H00-17H00**

**Théâtre de la Cité Internationale**

**Avec le concours et la participation de l'Association des Directeurs de  
bibliothèque Départementale de prêts (ADBDP)**

**Animation : Daniel CONROD (Télérama)**

## **Organisation du document**

- ▶ **Rappel de l'ordre du jour**
- ▶ **Discours d'ouverture**, Claude Haut, Président de la Commission Culture, Education, Jeunesse et Sport de l'ADF
- ▶ **Résumé synthétique des trois tables rondes.**
- ▶ **Conclusion générale de la journée**, Corinne SONNIER, Présidente de l'ADBDP et EMMANUEL SERAFINI, Chef de service Culture, Education, Jeunesse, Sport de l'ADF
- ▶ **Compte - rendu détaillé des trois tables rondes**
  - 1<sup>ère</sup> table ronde : Le rôle du numérique
  - 2<sup>ème</sup> table ronde : Le public
  - 3<sup>ème</sup> table ronde: Lecture publique et aménagement du territoire

## **Rappel de l'ordre du jour**

### **Matin : 10h à 13h**

- **Accueil**
  
- **Présentation de l'étude SCP**  
« *L'avenir des BDP – Etude qualitative* », par Stéphane WAHNICH
  
- **1<sup>ère</sup> table ronde : Le rôle du numérique**
  - Aline GIRARD, Directrice du Département de la coopération de la BnF
  - Mélanie VILLENET-HAMEL, Directrice de la BDP de l'Hérault
  - Dominique LAHARY, Directeur de la BDP du Val d'Oise/ADBDP
  
- **2<sup>ème</sup> table ronde : Le public**
  - Christophe EVANS, Sociologue
  - Stéphane WAHNICH, Directeur de SCP Communication
  - Alain DUPERRIER, Directeur de la BDP de la Gironde/ADBDP
  - Dominique CHAUVEL, Vice-Présidente du Conseil général de Seine-Maritime
  
- **Déjeuner : 13h30 – 14h30**

### **Après-midi : 15h00 à 17h00**

- **Rappel de la matinée** par Daniel Conrod et Corinne Sonnier (ADBDP)
  
- **3<sup>ème</sup> table ronde: Lecture publique et aménagement du territoire**
  - Christophe GUILLUY, Géographe, spécialiste des dynamiques territoriales
  - Philippe VALADE, Directeur de la BDP des Pyrénées Orientales/ADBDP
  - Olivier PEVERELLI, Vice Président du Conseil général de l'Ardèche
  - Vincent EBLE, Président du Conseil Général de Seine et Marne
  
- **Conclusion**

## Ouverture

**Claude HAUT**

**Président de la Commission Culture, Education, Jeunesse et Sport de l'ADF**

Mesdames et Messieurs, je vous accueille avec grand plaisir dans ce théâtre de la Cité Internationale pour cette première journée d'étude que l'ADF consacre à la lecture publique. J'aimerais remercier les responsables de la Cité Internationale qui ont accepté de nous accueillir dans leurs locaux. Je vous prie d'excuser le président Lebreton qui est retenu par des obligations à l'ADF. Toutefois, je sais qu'il est très attentif à nos travaux. Bien évidemment, il prendra connaissance de tous les échanges qui auront lieu aujourd'hui. J'aimerais également remercier l'Association des Directeurs de bibliothèque départementale de prêts (ADB DP) qui s'est engagée aux côtés de l'ADF pour préparer cette journée. Je remercie enfin tous ceux qui ont fait le déplacement pour assister à cette journée.

Votre présence en grand nombre confirme l'intérêt que suscite la problématique que nous allons aborder aujourd'hui. Les préoccupations de l'ADF dans le domaine du livre et de la lecture s'inscrivent pleinement dans l'actualité culturelle. Le Conseil du Livre, qui s'est réuni récemment sous la présidence de la Ministre de la Culture et de la Communication, a affirmé l'importance de l'accès aux livres et à la lecture, et a lancé trois grandes opérations de sensibilisation : les initiatives « Première page », « Profession éditeur » et « la Nuit de la Lecture ». Le Salon du Livre témoigne également des évolutions dans le domaine du livre et de la lecture, notamment en lien avec le numérique.

L'Assemblée des Départements de France rassemble des présidents, des élus et des techniciens des conseils généraux. Elle a créé en 2007 un service Culture, Education, Jeunesse et Sport, dont la Commission que je préside est l'émanation. Ces commissions ont pour objectif majeur de faire réfléchir l'ensemble des acteurs départementaux sur toutes les questions qui relèvent des compétences obligatoires ou optionnelles des départements. La lecture publique fait partie intégrante de ces compétences depuis 1986, date à laquelle les bibliothèques centrales de prêt ont été placées sous la responsabilité des conseils généraux. Les Départements, dans leur grande majorité, ont engagé un travail conséquent de maillage territorial, en lien avec les communes et les intercommunalités, pour permettre l'accès aux livres et à la lecture pour tous.

Face aux enjeux que représentent les nouvelles technologies, mais aussi le développement de l'intercommunalité, l'ADF a voulu ouvrir la réflexion sur l'avenir des bibliothèques départementales de prêt, sur celui de leurs collections et de leurs personnels, en commandant à SCP Communication une étude qualitative qui sert aujourd'hui de base à nos travaux.

Les missions des BDP sont en pleine évolution : leur rôle au sein des politiques départementales évolue et évoluera en permanence. En effet, la lecture publique ne se limite plus à la desserte par bibliobus, mais recouvre une réalité beaucoup plus large. Les politiques que nous menons en faveur de la lecture doivent aujourd'hui répondre à une problématique fondamentale : comment favoriser l'accès de tous à la lecture et encourager ainsi le développement de l'éducation et de la culture ?

Si nous avons choisi pour titre à cette journée d'étude « La lecture publique *au cœur* des politiques départementales », c'est parce que nous considérons qu'elle est un axe central de la politique culturelle menée par les Départements. Cependant, cela ne doit pas exclure les autres initiatives dans le domaine culturel, celles-ci devant être menées en bonne intelligence dans un souci de complémentarité et de qualité de l'offre culturelle

proposée à l'ensemble de nos concitoyens. Ainsi, cette journée d'étude a pour objectif de faire le point sur une politique légale menée de façon souvent hétérogène d'un territoire à l'autre, pour mieux appréhender les défis de demain, de manière à rappeler aux élus toute la place que peuvent prendre la lecture publique et l'action culturelle dans les politiques qu'ils mènent sur leurs territoires et dans leurs Départements.

A l'heure où le rapport Balladur cherche à remettre en question l'organisation territoriale de la France et des Départements en particulier, cette journée permettra de faire le point sur une des compétences des Départements – la lecture publique –, et d'évaluer ainsi la pertinence de sa mise en œuvre. Je vous souhaite une excellente journée de travail.

## **Résumé synthétique des discussions**

### **Animation : Daniel CONROD (Télérama)**

- **1<sup>ère</sup> table ronde : Le rôle du numérique**

- Aline GIRARD, Directrice du Département de la coopération de la BNF
- Dominique LAHARY, Directeur de la BDP du Val d'Oise/ADBBDP
- Mélanie VILLENET-HAMEL, Directrice de la BDP de l'Hérault

Aline Girard explique qu'en réponse à l'initiative Google « Recherche de livres » en 2005, la BnF a accentué son effort en faveur du numérique et actualisé sa bibliothèque numérique appelée Gallica. Cette dernière, accessible à tous les publics, regroupe les collections numérisées de la BnF et de bibliothèques partenaires, des revues sous droits (dans le cadre d'un partenariat avec le consortium Cairn) et des ouvrages de l'édition contemporaine.

Gallica est alimenté par la numérisation de masse des collections de la BnF, à raison de 100 000 documents imprimés (livres et revues) par an, avec un objectif de 500 000 ouvrages à fin 2011, disponibles en mode texte et image. Pour des raisons techniques et de droits d'auteur, les documents numérisés couvrent essentiellement la période de 1750 à 1930. Gallica s'enrichit également à partir des programmes de numérisation de la presse nationale (de la date de création des titres de presse à 1944) et des revues des sociétés savantes. A ce jour, 750 000 documents sont consultables sur le site.

Gallica est également une bibliothèque numérique collective dans la mesure où elle permet d'accéder aux collections numériques de bibliothèques partenaires, et inversement. Elle est aussi une plate-forme numérique qui donne accès à des revues récentes en sciences humaines et sociales et des livres de l'édition contemporaine. Elle est enfin un des plus importants contributeurs de la bibliothèque numérique européenne Europeana.

Dominique LAHARY, Directeur de la BDP du Val-d'Oise, bat en brèche deux idées reçues sur les bibliothèques à l'âge d'Internet :

- elles auraient perdu leur utilité du fait d'un supposé accès universel par l'intermédiaire d'Internet à toutes les ressources de la connaissance et de la culture ;
- la numérisation de leurs fonds serait leur voie d'avenir.

Tout n'est pas librement et légalement accessible sur internet. C'est pourquoi de grands programmes publics de numérisation sont nécessaires. Mais ce que la plupart des bibliothèques publiques, y compris les BDP, ont à faire en matière de numérique, c'est de payer pour accès à leurs usagers des ressources électroniques légales (texte, son, vidéo) consultables sur place et à distance. Elles ont aussi à fournir sur leurs sites des services et à y faciliter l'expression des usagers. Pour les Conseils généraux, le dilemme est d'avoir choisir entre un service direct aux habitants du département ou un service classique aux bibliothèques locales.

**Mélanie VILLENET-HAMEL**, Directrice de la BDP de l'Hérault, indique que le Conseil Général de l'Hérault a lancé en 2008 une expérimentation de mise en ligne de ressources électroniques pour les lecteurs inscrits aux bibliothèques du Département. Après une phase d'analyse et de recherche de fournisseurs, la BDP a lancé ce service, d'un coût annuel de 50 000 euros, qui porte sur les ressources suivantes :

- des journaux, avec la possibilité d'accès à domicile pour les lecteurs inscrits ;
- des livres dédiés à la vie pratique ;
- une ressource jeunesse, uniquement consultable sur place.

Le plus grand obstacle à ce projet a été d'obtenir de la part des fournisseurs retenus des tarifs compatibles avec les réalités budgétaires de la BDP. En outre, il a fallu résoudre un certain nombre de difficultés d'ordre technique.

Ce projet d'accès à distance n'a pas été mené dans une logique d'opposition mais bien de complément à l'offre classique des bibliothèques. Même si son succès est encore tout relatif (300 inscrits à ce jour), le déploiement de ce projet ne s'est pas accompagné d'une baisse du nombre d'inscrits en bibliothèque ou du volume de prêts. Il convient néanmoins de persévérer dans la communication autour du projet, de façon à créer chez le public des réflexes de consultation des ressources numériques et ramener les bibliothèques dans ce champ du numérique qu'il a trop longtemps déserté.

Il semble qu'il y ait une réelle nécessité d'agir pour établir des liens entre les bibliothèques physiques et le public *via* des ressources virtuelles. Elle met également l'accent sur l'indispensable formation des professionnels de la lecture publique aux nouvelles technologies.

- **2<sup>ème</sup> table ronde : Le public**

- Christophe EVANS, Sociologue
- Stéphane WAHNICH, Directeur de SCP Communication
- Alain DUPERRIER, Directeur de la BDP de la Gironde/ADBBDP
- Dominique CHAUVEL, Vice-Présidente du Conseil général de Seine-Maritime

En premier lieu, **Christophe EVANS** pointe du doigt le lien erroné entre le développement d'Internet à domicile et la baisse de fréquentation des bibliothèques. C'est parmi les usagers inscrits des bibliothèques que l'on trouve le taux le plus élevé de personnes équipées d'Internet à domicile. En outre, si la fréquentation semble avoir augmenté au cours des dernières années, cette évolution tient essentiellement à la progression de la fréquentation non inscrite. Au-delà des données statistiques, le type de visite change : plus occasionnelles, plus longues, la pratique consistant à venir pour travailler sur place augmente considérablement. En termes d'image, 42 % des personnes interrogées dans l'enquête Credoc, réalisée à l'automne 2005, estiment que les bibliothèques municipales ne sont pas très visibles, 30 % considèrent que ce sont des lieux austères. Enfin, les bibliothèques présentent un intérêt manifeste en termes de livres mais sont peu attendues en matière de disques et films.

**Alain DUPERRIER**, Directeur de la BDP de la Gironde, souligne que la bibliothèque est aujourd'hui un lieu de sociabilité et d'accès à la culture qui touche aujourd'hui 18 % de la population française. Pour autant, il demeure encore des territoires où des populations n'adhèrent pas à l'offre de lecture qui leur est proposée, parfois faute d'existence de bibliothèques structurées et attrayantes. Dans ce contexte, les Conseils généraux ont le choix entre deux stratégies majeures :

- soit prendre à leur compte directement ce service à la population, c'est-à-dire structurer sous leur propre tutelle un réseau de médiathèques départementales ouvertes au public ;
- soit accompagner les communes et communautés de communes dans leur propre développement.

Alain DUPERRIER explique que la Gironde a choisi la deuxième option, qui consiste à initier des mesures incitatives à l'émergence et à l'accompagnement de projets structurants portés par les communes et, de plus en plus souvent, les communautés de communes. A ce titre, les publics prioritaires des BDP sont les élus des communes et communautés de communes, leur responsables techniques et administratifs, les salariés et bénévoles des réseaux de bibliothèques partenaires. Cela étant, les BDP doivent aussi s'interroger sur la mise en œuvre d'actions à destination d'autres publics et en particulier les populations exclues ou potentiellement en marge d'une offre de lecture publique locale (petite enfance, enfance en difficulté, adolescents, personnes âgées, personnes handicapées). Ces opérations en direction immédiate des publics usagers participent de l'image des BDP auprès des collectivités locales et de la population.

**Dominique CHAUVEL**, Vice-Présidente du Conseil général de Seine-Maritime, présente l'opération « Lire à la plage », une initiative lancée il y a quatre ans par le département. Pendant deux mois, sur 11 plages du littoral, l'opération met à la disposition du public des « cabanes à livres », des espaces conviviaux où sont recréées les configurations des bibliothèques. L'opération, qui inclut également des animations (lecture de contes, dédicaces d'auteurs, ateliers), est un succès aussi bien en termes de fréquentation (60 000 personnes) que d'échanges et de rencontres intergénérationnelles. Elle participe également à la construction d'une nouvelle perception des bibliothèques.

**Stéphane WAHNICH**, Directeur de SCP Communication, constate que les bibliothèques ont perdu leur monopole de captation documentaire, surtout du fait d'Internet. Face à l'émergence de nouveaux besoins, la bibliothèque doit être redéfinie. Cette transformation affecte d'abord le métier de bibliothécaire : celui-ci exerce davantage une mission de conseil et d'échange. Elle affecte également la bibliothèque en elle-même : celle-ci doit être ancrée dans les habitudes de la ville, dans le rythme et le mode de vie des habitants.

Les BDP ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en réseau et sont à l'aube d'un renouveau ; elles n'ont pas d'autres choix que de se préparer à des interactions diverses et variées avec le public. A cet égard, le rôle de conseil et de présélection est appelé à prendre de l'ampleur. Un lien se retisse entre les bibliothèques et leur public. Pour autant, il ne s'agit pas de transformer les bibliothèques en « Amazon gratuit » : la notion de service public doit prendre le pas sur celle de service marchand.

• **3<sup>ème</sup> table ronde: Lecture publique et aménagement du territoire**

- Christophe GUILLUY, Géographe, spécialiste des dynamiques territoriales
- Philippe VALADE, Directeur de la BDP des Pyrénées Orientales/ADBBDP
- Olivier PEVERELLI, Vice Président du Conseil général de l'Ardèche
- Vincent EBLE, Président du Conseil Général de Seine et Marne

Contrairement aux idées reçues véhiculées régulièrement, **Christophe GUILLUY** affirme que la France n'est pas uniquement composée de quelques métropoles structurantes et de zones rurales qui ne présenteraient pas ce caractère. En outre, d'après les statistiques, le vieillissement de la population sera plus important dans les années à venir dans les villes centres que dans les zones périurbaines ou rurales, où la natalité est d'ores et déjà élevée. L'espace se réorganise donc en France avec des villes qui s'étendent de plus en plus et une question sociale qui est de plus en plus marquée dans les zones rurales, où 80 % des habitants disposent de revenus modestes.

Selon **Vincent EBLE**, Président du Conseil général de Seine-et-Marne, contrairement à ce que préconise la commission Balladur, remettre en cause l'échelon départemental serait une erreur. En revanche, un Département comme le sien souffre pour s'organiser, et en particulier pour organiser son service de lecture publique, de l'absence de



structuration des territoires. En effet, sur les 514 communes du Département de Seine-et-Marne, 385 ont même moins de 2 000 habitants et rare sont celles qui se sont structurées en communauté de communes d'une taille raisonnable. Or le Conseil général ne peut intervenir de façon plus importante sur les territoires les moins organisés, car il donnerait alors une prime à l'inaction et participerait au maintien de lieux de lecture publique de taille très réduite, tenus par des bénévoles et dont les fonds ne se renouvellent pas. Actuellement, il accorde une participation forfaitaire aux subventions relatives aux bibliothèques quand il s'agit de communautés de communes, mais ce ne peut être satisfaisant.

Le Département des Pyrénées orientales a franchi une étape, selon **Philippe VALADE**, en décidant de n'aider, pour les bibliothèques publiques que les structures intercommunales, qui doivent, pour bénéficier du soutien du Département, prendre la compétence de lecture publique. Le Département a défini dix zones dans lesquelles il intervient au fur et à mesure de leur structuration en faveur de la création de dix bibliothèques. Il ne peut imposer la création de communautés de communes, mais cherche à jouer un rôle incitatif en la matière, en conditionnant son action. La bibliothèque départementale propose concrètement de partager, à ses frais, son système d'information et son catalogue avec les bibliothèques qui verront le jour dans les dix zones, deux étant déjà actives. Globalement, le coût de l'opération reste limité pour le Département, qui investit en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, et la population touchée est importante.

**Olivier PEVERELLI** note que le Département d'Ardèche a choisi pour sa part de lier la lecture publique à son action sociale et à son action économique. La bibliothèque départementale est ainsi implantée dans les centres médico-sociaux, dans les centres de loisir et dans les maisons de retraite. Une action est également développée auprès des bébés, à qui un livre est offert à la naissance. Les personnels des crèches, des relais assistantes maternelles et des écoles maternelles bénéficient d'une formation spécifique et une offre documentaire a été créée pour les enfants de 0 à 3 ans.

Pour l'ensemble des Départements, la question essentielle en matière d'aménagement du territoire et de la lecture publique est bien celle de la structuration des communes, des actions nettement plus pertinentes pouvant être menées quand elles concernent au minimum 5 000 habitants.

## **Conclusion générale de la journée**

**Corinne SONNIER  
ADBDP**

En confiant une étude sur les bibliothèques départementales de prêt – et à l'origine sur l'évolution du métier de bibliothécaire départemental – à la société SCP Communication, l'ADF a souhaité présenter un état des lieux du fonctionnement des services de lecture publique des conseils généraux. L'idée avait le mérite d'exister. En effet, sauf erreur de ma part, depuis le transfert de cette compétence aux Départements, aucune étude n'avait été réalisée qui permettrait de dresser un état des lieux du transfert des bibliothèques centrales de prêt. C'était pour partie l'objectif de l'ADF. Ce souhait était d'autant plus important qu'allaient s'ouvrir les réflexions sur la réforme territoriale, qui sont désormais en cours et que nous avons évoquées à plusieurs reprises.

Deux questions principales ont été posées pour cette étude et au cours de la présente journée. D'une part, que sont devenues les BDP depuis ce transfert de compétences ? D'autre part, que vont-elles devenir ?

### **I. Que sont devenues les BDP ?**

J'aimerais d'abord rappeler que les BDP n'ont pas toutes été créées en même temps, même si elles ont toutes été transférées à la même date. En l'occurrence, les plus anciennes ont été créées il y a plus de soixante ans, les plus récentes juste avant la décentralisation. Cela explique peut-être l'hétérogénéité que nous avons évoquée à plusieurs reprises lors de cette journée, hétérogénéité due au fait qu'un territoire accompagné depuis soixante ans bénéficie à l'évidence d'une antériorité et d'une maturité plus importantes.

Par ailleurs, les BDP existent dans des Départements différents. Je pense aux Départements d'Outremer par exemple. Nous avons également évoqué les Départements ruraux, urbains, périurbains. Les Départements ont également des densités de population et des situations géographiques très variables.

Malgré tout, les BDP se sont toutes développées depuis la décentralisation. Elles se sont développées en effectifs, en moyens de fonctionnement et d'investissement. Nous pouvons affirmer que nous avons là un exemple de décentralisation réussie. Les BDP ont adapté leurs missions à la spécificité des Départements. Nous avons parlé tout à l'heure des difficultés rencontrées par les Départements composée de nombreuses communes de taille modeste. Notre collègue de l'Hérault aurait pu nous parler ce matin de sa spécificité qui est en l'occurrence une convention avec l'agglomération. En définitive, les bibliothèques départementales parlent aux plus petites et aux plus importantes de leurs collectivités. Les BDP ont par ailleurs mené un important travail d'aménagement culturel du territoire. Je reprends là les propos du Président Haut.

### **II. L'avenir des BDP**

Nous avons abordé trois pistes de développement au cours de cette journée, qui sont d'ailleurs celles retenues par Stéphane WAHNICH dans son étude sur les BDP :

- l'accès à l'offre numérique ;
- les relations des BDP avec le ou les publics ;
- les missions d'aménagement du territoire.

Etre moderne, c'est être dans son temps. Il faut que les bibliothèques soient dans leur temps, mais aussi dans leur espace géopolitique. Etre dans son temps, c'est prendre le virage du numérique puisqu'il s'agit d'une révolution qui touche aux supports de la connaissance. S'agit-il d'une évolution ou d'une révolution ? Le sujet est toujours en débat. En tout cas, depuis l'imprimerie, l'Internet représente une avancée considérable. Les bibliothèques départementales ne peuvent pas et ne restent pas étrangères à cette avancée. Elles expérimentent. Notre collègue de l'Hérault nous a présenté ses expérimentations. Elle nous a expliqué à quel point cela suppose d'essayer quelques plâtres, aussi bien dans les domaines des marchés publics que ceux des solutions techniques.

Tout au long de l'année, les personnels des BDP se forment et s'informent. Le numérique est un terrain complexe et mouvant. Ceux d'entre vous qui étaient présents au Salon du Livre ont pu entendre les inquiétudes des libraires, des auteurs ou des éditeurs. Nous avançons à tâtons sur ces questions, comme tous les intermédiaires de la chaîne du livre. En effet, nous ne savons pas quels seront demain les besoins des usagers et de quelle façon nous pourrions y répondre. Nous savons seulement que nous allons devoir répondre à un besoin d'instantanéité. Nous avons assez peu parlé de cette problématique aujourd'hui. Toutefois, le besoin est instantané : les usagers veulent trouver de façon immédiate ce qu'ils attendent d'un service public tel qu'une bibliothèque. Ce sera sans doute la piste à creuser dans les années à venir.

J'aimerais rappeler que les Journées de l'ADBDP, qui ont eu lieu à Périgueux en 2008, ont rassemblé quasiment le double de l'effectif de leurs journées habituelles. A l'évidence la thématique du numérique qui avait été retenue a mobilisé les collègues qui travaillent à ces réflexions.

Les bibliothèques départementales travaillent et ont conscience de l'urgence de la mise en ligne de leurs catalogues. Plus de la moitié d'entre elles proposent un accès à leur catalogue sur Internet. Il reste du travail à accomplir. Nous en sommes conscients. Mais comme le disait un précédent intervenant, une bibliothèque départementale est un maillon de l'ensemble d'une politique. Les BDP n'avancent pas seules sur ces questions. Elles sont accompagnées par les services de la communication, les services informatiques et les élus. Pour reprendre les propos de Stéphane WAHNICH, il nous faut « voir loin et tâtonner ». C'est ce que font les BDP depuis la décentralisation, si ce n'est depuis leur création.

Les BDP doivent être dans leur temps, mais aussi dans leur espace. Comme le soulignait Alain DUPERRIER ce matin, elles innovent dans l'attention qu'elles portent aux différents publics. Il y a autant d'expériences pour la petite enfance, pour les personnes âgées que de conseils généraux. Les BDP soutiennent les bibliothèques de leur réseau pour toucher les non-usagers et elles accompagnent les autres services départementaux pour toucher les non lecteurs.

En conclusion, je tiens à souligner que les BDP sont un exemple de décentralisation. Elles seront dans les années à venir ce qu'en feront les élus départementaux car elles sont un maillon de l'ensemble d'une politique. Elles avanceront en étant épaulées par les directeurs de bibliothèques départementales, par l'ensemble de leurs équipes qui sont, depuis de nombreuses années, dans une démarche de prospective et de mise en œuvre d'une politique à l'échelon départemental. Les équipes de BDP sont composées de techniciens qui ont vocation à vous conseiller dans l'exercice de vos mandats.

Je souhaite tout particulièrement remercier l'ADF, d'une part pour cette volonté d'organisation d'une étude sur l'avenir des BDP, d'autre part pour l'organisation de cette journée. Je remercie l'équipe d'Emmanuel SERAFINI, notamment Mélanie COURIVAUD et Claire LOUCOPOULOS qui œuvrent depuis de nombreuses semaines à l'organisation de cette journée. Je remercie également tous les participants. Cette journée a été à l'image de nos échanges constructifs et fructueux tenus tout au long de cette année. Le partenariat entre l'ADF et l'ADBBDP nous permet de dialoguer et de faire échanger les élus que vous êtes et les professionnels de la lecture publique que nous sommes. Nous ne pouvons qu'espérer que ce type de journée se renouvellera, que l'ADF souhaitera poursuivre ce travail de fond de réalisation d'un état des lieux sur l'offre de lecture publique départementale. En tout cas, je vous assure, pour les années à venir, de l'entier soutien de l'ADBBDP.

**Emmanuel SERAFINI**  
**Assemblée des Départements de France**

Je vous prie d'abord d'excuser Claude Haut qui est retenu, à cette heure, à l'Assemblée Nationale avec ses collègues présidents de Conseils généraux. Une assemblée générale extraordinaire des 102 présidents est prévue le 25 mars. Ils sont en train de travailler sur des contre-propositions au rapport Balladur.

La présence de 150 personnes issues de tous les Départements à cette journée prouve que la lecture publique est bel et bien *au cœur* des politiques départementales. Elle montre aussi que les bibliothèques s'inscrivent dans leur temps.

Je remercie Mélanie COURIVAUD et Claire LOUCOPOULOS qui m'ont accompagné dans l'organisation de cette journée. Je remercie également l'ADBBDP à travers sa présidente Corinne SONNIER, qui a été très sollicitée et qui s'est rendue très disponible pour nous conseiller. Je remercie les responsables du théâtre de la Cité Internationale qui nous ont accueillis dans l'urgence. Je remercie également notre Directeur Général, Michel ROUZEAU, sans lequel rien n'aurait pu être fait.

A titre personnel, j'estime que pour des personnes qui ne communiquent pas bien, vous savez très bien vous exprimer et défendre la profession que vous représentez. J'y suis très sensible depuis que je vous côtoie. Avec les BDP, nous disposons d'un lieu qui n'est pas socialement neutre, qui doit être le centre d'une certaine équité sociale. Tout le monde, en tout cas notre génération et celles d'un peu avant et d'un peu après, semble convaincu que la relation au livre papier va perdurer. Mais la génération qui arrive conservera-t-elle cette tradition de consulter des œuvres sur un support papier ? Ce point m'interroge beaucoup.

En ce qui concerne l'Assemblée des Départements de France, l'enquête que nous avons commandée à SCP consistait à aborder la problématique de la lecture publique. Nous voyons, au travers des échanges que nous avons eus aujourd'hui, que la lecture publique est un vrai sujet de politique publique. Cette étude n'est donc qu'un début. En tout cas, je fonde cet espoir. Les présidents Claude Haut et Vincent Eblé, tous les deux animateurs de la Commission, en sont convaincus. Sinon, ils ne seraient pas déplacés aujourd'hui, alors que leur emploi du temps est très chargé.

En ma qualité de chef du service Culture, je considère que nous avons encore beaucoup à échanger sur ce sujet. Corinne SONNIER appelle de ses vœux une enquête plus large et plus précise. Mais, comme elle le souligne elle-même, cette enquête que l'ADF a tenu à mener est unique en son genre.

A propos de cette enquête, une personne a évoqué tout à l'heure les *modernes* et les *anciens*. Je ne voudrais pas que vous preniez au pied de la lettre cette classification. Elle n'est en rien une volonté de stigmatiser. Cela dit, un choix politique doit être fait à un moment donné. Ce choix appartient aux élus, qui doivent être entretenus sur l'utilité de la démarche par les professionnels de la lecture publique en Département. Telle est votre mission. Ma mission à l'ADF est de continuer à faire passer cette information.

Pour finir, je tiens à signaler que cette enquête a été diffusée aux 102 présidents de Conseils généraux. En outre, cette réunion fera l'objet de minutes qui seront mises en ligne et seront exploitées dans les mois à venir par la Commission. Ces minutes seront présentées dès le 24 mars lors de la prochaine commission plénière Culture, Education, Jeunesse et Sport de l'ADF. Nous ne devons donc pas sous-estimer le temps que nous avons consacré aujourd'hui pour sensibiliser les élus des Départements aux problématiques de la lecture publique.

Je remercie enfin Daniel CONROD de s'être prêté au jeu de l'animation. Je crois qu'il s'en est acquitté avec brio.

## **Compte - rendu détaillé des trois tables rondes**

### **Présentation de l'étude SCP** **« L'avenir des bibliothèques départementales de prêt »**

**Stéphane WAHNICH**  
**SCP**

Je souhaite vous présenter les conclusions de l'étude qualitative que nous avons effectuée auprès de 30 directeurs de bibliothèques départementales de prêt (BDP) ou conservateurs, répartis sur l'ensemble du territoire national.

#### **1. Trois catégories de BDP**

##### *a. La BDP traditionnelle*

La première constatation est qu'il existe trois catégories de BDP. La première catégorie est la BDP dite traditionnelle. Elle est caractérisée par un rapport aux collections très important et la desserte par bibliobus. Souvent, ces BDP sont présentes dans les départementaux ruraux. Elles comptent beaucoup de bénévoles et le prêt est leur principale fonction. Elles s'appuient peu ou pas du tout sur Internet. Leurs fonds sont plutôt vieillissants et comportent peu ou pas du tout de CD et de DVD.

##### *b. La BDP intermédiaire*

La deuxième catégorie, qui est majoritaire, est celle des BDP dites intermédiaires. Elle est également caractérisée par un rapport aux collections important. En revanche, elle compte de moins en moins de bibliobus et de plus en plus de lieux où les bibliothèques municipales empruntent, avec des échanges plus significatifs entre les conservateurs des BDP et les bibliothécaires – qui sont souvent bénévoles. Elle implique un rôle assez important de médiation du réseau et d'animation culturelle. Les collections sont plutôt modernes, avec la présence de DVD et de CD. En outre, ces bibliothèques s'interrogent sur le rôle de l'Internet et notamment le positionnement des collections de CD et de DVD au regard des services à distance appelés à se développer.

##### *c. La BDP moderne*

La troisième catégorie est celle des BDP dites modernes. Elle est caractérisée par une collection de qualité, avec beaucoup de DVD et de CD. Ces bibliothèques ont avancé dans leur réflexion sur le développement de l'Internet et y ont répondu notamment par la création de portails Internet. Elles ont également conduit une réflexion sur les espaces numériques, les services à distance. Elles ont intégré l'idée que l'enjeu de la BDP est de moins en moins lié aux collections mais à l'animation du réseau et à la formation des élus et des bénévoles. Ces BDP sont conscientes qu'elles sont appelées à devenir un pôle de service au profit du conseil général, des collectivités locales et des bibliothèques municipales, au-delà du simple rôle de conservation et de distribution de collections.

#### **2. Les enjeux**

Les BDP sont confrontées à trois enjeux majeurs pour la structuration de leur avenir.

### *a. L'intercommunalité*

Jusqu'à aujourd'hui, les BDP avaient affaire à une seule sorte de bibliothèque : les petites bibliothèques municipales (moins de 10 000 habitants), avec peu ou pas de moyens, peu ou pas de mètres carrés, peu ou pas de bibliothécaires professionnels. L'intercommunalité a fait « exploser » ce seuil de 10 000 habitants. En premier lieu, certains Départements très ruraux n'ont pas de villes dont le nombre d'habitants est supérieur à 10 000 habitants. En second lieu, dans d'autres Départements, les intercommunalités remettent en cause ce seuil de 10 000 habitants.

Les bibliothèques municipales intercommunales commencent à apparaître. Elles sont dotées de véritables locaux, de professionnels et de collections substantielles, et prennent le relais des BDP vis-à-vis des petites bibliothèques municipales. Ce mouvement est naissant, mais ne s'est pas encore accompli réellement. En tout cas, l'idée est que cette intermédiation devienne plus humaine et revête la forme d'une animation culturelle en réseau. Les BDP attendent donc beaucoup de cette intercommunalité.

### *b. Internet*

Aujourd'hui, la réflexion des BDP sur Internet n'est pas encore assez mûre. Toutefois, beaucoup comprennent que l'Internet n'est pas un apport neutre. Il représente naturellement un moyen de favoriser l'accès à la culture par tous. Une réflexion est donc engagée sur le sujet. Or il apparaît que les BDP veulent rester traditionnelles. L'idée essentielle est que les BDP ne veulent pas s'adresser au grand public, mais bien à des professionnels ou des publics spécialisés. Le portail Internet s'inscrit dans cette volonté : il doit être un service apporté aux bibliothèques municipales ou intercommunales, plutôt qu'au grand public. Cette affirmation tient au fait que les BDP traditionnelles prêtaient directement au public, dans les communes qui n'étaient pas dotées de bibliothèque municipale. Or le choix de prêter à nouveau directement au public, par le biais d'Internet, représente pour les personnes interrogées une sorte de régression.

Cela étant, on note une relative contradiction par rapport à cette affirmation des BDP de réserver leurs sites Internet au public des professionnels. En effet, certaines BDP préparent des portails où pourront être librement consultés de la musique, des films, des documentaires, etc. *A priori*, on peut penser que le grand public pourra y accéder. Cette contradiction sera sans doute évoquée aujourd'hui, lors de la deuxième table ronde sur le public.

### *c. Le rôle de conseil*

Les BDP émettent dans leur majorité le souhait de devenir des « pôles de services » pour les élus, les conseils généraux et les collectivités locales. Ces services sont variés : ils renvoient à l'idée de proposer une sorte d'ingénierie de la lecture publique, au profit de la population. Ainsi, une BDP moderne serait dotée d'architectes, de webmasters, de conservateurs. Elle serait à même d'apporter son expertise et ses compétences à une collectivité locale souhaitant se doter d'un lieu culturel dédié à la lecture publique.

Les BDP abandonnent progressivement l'idée d'une collection exhaustive au profit des bibliothèques municipales intercommunales, et jouent ce rôle d'expertise en plus de l'animation culturelle. Elles ont leurs propres locaux. Elles organisent des expositions, des festivals, etc. Elles s'inscrivent dans une logique d'action culturelle au-delà de la lecture publique et de leur mission première.

### **3. Conclusion**

Pour conclure, j'aimerais vous faire part de trois observations essentielles.

Premièrement, les différences entre BDP sont dues en grande partie au rôle des élus. On constate ainsi que plus une BDP est moderne, plus elle agit selon les demandes des élus. L'étude montre, en d'autres termes, que les élus jouent un rôle primordial dans l'activation du développement de la lecture publique sur le territoire.

Deuxièmement, il est important de ne pas aller trop vite en besogne. L'idée de l'intercommunalité est juste. Il est évident qu'à terme, les petites communes ne pourront pas créer de vraies bibliothèques municipales. La structure intercommunale peut être l'échelle pertinente pour créer de véritables bibliothèques. Mais le problème est que cette évolution n'est pas encore effective. Beaucoup de structures intercommunales n'ont pas la compétence culturelle. Or certaines BDP anticipent trop rapidement la mise en place de bibliothèques intercommunales au regard des capacités des intercommunalités à s'investir sur le sujet. J'ajoute que cette étude a été réalisée avant la crise financière et économique. Il n'est pas certain aujourd'hui que ces projets de bibliothèques intercommunales ne soient pas reportés pour quelques années.

Troisièmement, il est évident que les BDP ont un rôle essentiel à jouer en matière d'Internet et d'attractivité du territoire. Aujourd'hui, on assiste à un « retour à la campagne » avec cependant le désir de conserver à la campagne les bénéfices de la ville. Or, l'accès à la culture et à la lecture publique fait partie des points positifs de l'urbanité. Dès lors, il existe une véritable demande de pratiques culturelles et de lieux culturels dans ces petites communes. La culture devient un enjeu essentiel de l'attractivité des territoires. Les BDP ont un rôle à jouer dans ce domaine et trouvent ici une voie de développement non négligeable.



## **Première Table ronde** **Le rôle du numérique**

*Participent à la table ronde :*

*Aline GIRARD, Directrice du département de la coopération de la BnF ;  
Mélanie VILLENET-HAMEL, Directrice de la BDP de l'Hérault ;  
Dominique LAHARY, Directeur de la BDP du Val-d'Oise/ADBBDP*

### **Daniel CONROD**

L'objet de cette première table ronde est de débattre sur la façon dont le numérique peut être intégré à l'évolution des BDP. Quelle place accorder au numérique dans la stratégie des BDP ?

### **I. Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF**

#### **Aline GIRARD**

Il me revient d'intervenir la première dans cette table ronde sur le rôle du numérique, afin de poser le paysage national construit aujourd'hui par la Bibliothèque Nationale de France (BnF), en particulier autour de Gallica.

#### **1. Les enjeux de Gallica**

En 2005, comme vous vous le rappelez sans doute, Google a défié l'Europe, selon les termes de Jean-Noël Jeanneney alors président de la Bibliothèque nationale de France. Ce défi a provoqué un sursaut salutaire dans un certain nombre d'institutions culturelles françaises, et en particulier à la BnF. Cette dernière, depuis 2006, a consacré beaucoup d'énergie au développement de sa bibliothèque numérique Gallica (<http://gallica.bnf.fr>).

Le premier enjeu consistait à faire de Gallica une bibliothèque numérique de référence. C'est la mission que lui a confiée le Ministère de la Culture, qui est d'ailleurs explicitement indiquée dans le contrat de performance 2008-2011 de l'Etablissement.

Le deuxième enjeu consistait à faire de Gallica une bibliothèque numérique collective. Aujourd'hui, Gallica n'est plus la seule bibliothèque numérique de la BnF.

Le troisième enjeu était de donner une visibilité nationale, européenne et internationale au patrimoine des bibliothèques françaises, Gallica étant la porte d'entrée vers Europeana.

Le dernier enjeu était de coordonner et soutenir la coopération numérique au niveau national. En effet, le Ministère de la Culture a confié à l'Etablissement, lors de sa création en 1994, une mission de coopération nationale. Aujourd'hui, cette mission se décline en particulier dans le domaine du numérique.

#### **2. Gallica, un produit hybride**

##### *a. Un accès varié*

Gallica donne accès aux collections numérisées de la BnF, mais aussi :

- aux collections des bibliothèques partenaires (une dizaine aujourd'hui, ce nombre augmentant très rapidement) ;
- à des revues sous droits, dans le cadre d'un partenariat avec le consortium Cairn ;
- à des ouvrages de l'édition contemporaine, dans le cadre d'une expérimentation lancée il y a un an et dont les résultats sont communiqués au Salon du Livre 2009.

#### *b. Des publics larges*

Gallica s'adresse à tous types de publics : le grand public, les étudiants, les chercheurs, etc. Il permet une utilisation directe, mais aussi une médiation par les bibliothèques. Ses fonctionnalités sont renouvelées.

#### *c. Des sources diversifiées*

Gallica est alimenté depuis 2007 par le produit de la numérisation de masse des collections patrimoniales de la BnF. Un certain nombre de marchés sont en cours dans ce domaine, le plus important permettant la numérisation de 100 000 documents imprimés par an. L'objectif est un total de 500 000 documents imprimés à la fin 2011, disponibles en modes image et texte. A cet égard, un des reproches formulés à l'encontre de Gallica lors de sa création était que les documents n'étaient accessibles qu'en mode image. Aujourd'hui, ils sont également accessibles en mode texte : il est donc possible d'effectuer des recherches au cœur des documents.

Par ailleurs, Gallica présente également une offre de documents spécialisés. Cette offre s'accroît. Des marchés sont passés en 2009 pour une numérisation d'envergure des cartes et plans, partitions, documents sonores, documents audiovisuels, manuscrits, ainsi que des documents de la Réserve des livres rares et précieux de la BnF. L'objectif est de mettre à la disposition des internautes non seulement un grand nombre de documents, mais aussi les documents les plus rares et les plus précieux.

Les documents imprimés numérisés, en langue française majoritairement, couvrent la période de 1750 à 1930. Le choix de cette période est lié à des raisons techniques. En effet, les documents sont numérisés en mode image. Pour les transformer en mode texte, il est fait appel à un logiciel de reconnaissance de caractères (l'OCR). Or ce logiciel donne de très mauvais résultats pour les documents antérieurs au milieu du XVIIIe siècle. En outre, les documents postérieurs à 1930 sont couverts par les droits d'auteur.

### **3. Gallica, un outil complet**

#### *a. Les axes de la politique documentaire*

Les axes de la politique documentaire de sélection des imprimés sont les suivants :

- le patrimoine national, avec la couverture la plus large possible ;
- des programmes à vocation internationale, qui trouvent leur richesse par un apport d'autres pays ;
- un corpus d'œuvres et de documents consacrés à l'Europe dans tous ses aspects.

#### *b. Programmes de numérisation*

Outre les programmes de numérisation des imprimés, il existe un programme de numérisation de la presse nationale. Ainsi, la BnF numérise aujourd'hui tous les grands quotidiens français sur la période allant de leur création à 1944. Ces documents sont très

consultés sur Gallica, alors qu'aujourd'hui il n'est plus possible de les consulter physiquement pour un grand nombre d'entre eux.

Un autre programme de numérisation est celui des sociétés savantes, c'est-à-dire les revues de toutes les sociétés érudites françaises, en partenariat étroit avec l'ensemble des institutions disposant de ressources. Ce programme est bien avancé : il est achevé pour cinq régions (Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Lorraine, Poitou-Charentes). Huit autres régions sont partiellement couvertes : Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Haute- et Basse-Normandie, Rhône-Alpes, Pays de Loire, Picardie. L'ensemble de ces publications est accessible sur Gallica. Les sociétés savantes parisiennes n'ont pas encore été traitées.

#### *c. Volumétrie*

A ce jour, environ 750 000 documents sont accessibles dans Gallica. Ils sont notamment composés par un grand nombre de titres de revues et de presse (2 500), et d'un nombre significatif de documents iconographiques (230 000).

#### *d. Fonctionnalités*

Les fonctionnalités les plus marquantes sont les modes image et texte, mais aussi le mode écoute. Concrètement, il est possible d'écouter (ou de faire écouter) les documents consultables en mode texte. Ce service est important pour les personnes souffrant d'un handicap.

Gallica possède tous les outils permettant à l'internaute de s'appropriier ou de s'informer sur ses contenus (espace personnel, flux RSS, blog). Il possède également des outils de visualisation. Il offre également la possibilité d'exporter vers des blogs ou sites Internet les documents présents dans Gallica. Un feuilletage des documents en plein écran sera proposé en 2009.

### **4. Gallica, une bibliothèque numérique collective**

Gallica est aussi une bibliothèque numérique collective. Il permet d'accéder aux collections numériques d'un certain nombre de bibliothèques patrimoniales partenaires : parmi celles-ci, la bibliothèque inter-universitaire de médecine, la bibliothèque de l'Université Pierre et Marie Curie de Jussieu, le CNUM (Conservatoire Numériques des Arts et Métiers), l'Université de Strasbourg. Chaque partenaire apporte des documents correspondant à sa spécialité, qui viennent enrichir les collections de la BnF sur des thèmes particuliers. Rejoindront prochainement Gallica la bibliothèque de Versailles, la bibliothèque de Roubaix, la BDIC ou encore le Muséum d'Histoire Naturelle.

Aujourd'hui, 4 400 documents sont mis à disposition grâce à ces partenariats. Ce chiffre est appelé à augmenter très rapidement. C'est l'interopérabilité et le protocole OAI-PMH qui permettent la communication entre les différentes bibliothèques numériques. De même que les collections de ces bibliothèques sont accessibles dans Gallica, l'inverse est vrai également : les bibliothèques peuvent récupérer sur Gallica des documents qui viennent enrichir leur propre offre numérique. Par exemple, la BIUM moissonne dans Gallica tous les documents d'histoire de la médecine.

L'interopérabilité est la solution aujourd'hui proposée aux bibliothèques partenaires. Toutefois, dès 2010, une autre solution sera proposée. Elle consiste à numériser, dans le cadre des marchés de la BnF, des documents qui seraient ensuite archivés par la BnF, puis mis à disposition des bibliothèques françaises par l'intermédiaire de Gallica.

## **5. Gallica, une plate-forme numérique**

### *a. Le partenariat avec Cairn*

Gallica est aussi une plate-forme numérique qui donne accès à des revues récentes, dans le cadre d'un partenariat avec le consortium Cairn. Cairn et la BnF ont décidé de travailler ensemble afin de numériser un certain nombre de revues fondamentales de la culture française, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales (Etudes, Le revue française de psychanalyse, Hérodote, etc.). L'objectif est de les proposer en ligne, de leur origine à nos jours. Les revues sont accessibles gratuitement sur Gallica pour la période allant jusqu'à 2000. Les numéros postérieurs à 2000 sont accessibles sur Cairn, selon un système de barrière mobile qui rend la consultation soit gratuite, soit payante.

### *b. L'expérimentation avec les éditeurs*

Une expérimentation avec les éditeurs est menée depuis mars 2008. Sont aujourd'hui référencés sur Gallica 11 000 documents de l'édition contemporaine. Ces derniers sont consultables dans leur intégralité sur les sites d'une douzaine de e-distributeurs, pour une partie gratuitement et pour une autre à titre payant. Les éditeurs concernés sont plus d'une centaine, dont la plupart des grands éditeurs français.

### *c. Gallica et Europeana*

Gallica alimente Europeana, qui recense aujourd'hui un peu plus de 2 millions de documents. 52 % des contenus d'Europeana proviennent d'institutions françaises. La BnF est le plus gros contributeur d'Europeana.

## **6. La coopération numérique, priorité de la BnF**

Le numérique ouvre de nouvelles perspectives en inscrivant la BnF dans un univers de coopération. Des voies nouvelles et ambitieuses de collaboration avec les autres bibliothèques françaises se dessinent, notamment pour créer, conserver, valoriser et faire rayonner des collections numériques. C'est la raison pour laquelle la BnF s'est rapprochée des autres institutions documentaires pour mettre en œuvre des programmes nationaux de numérisation et de valorisation concertées et raisonnées autour d'axes thématiques et régionaux, qui impliquent des bibliothèques de tous statuts (BU, bibliothèques spécialisées, BM, grands établissements, bibliothèques d'archives et de musées, etc.).

Il s'agit de créer ensemble les plus vastes ressources numériques possibles pour le plus large usage, en multipliant les accès et en promouvant les richesses ainsi disponibles, auprès du grand public comme auprès du milieu de l'enseignement et de la recherche.

Deux programmes thématiques de numérisation concertée ont été lancés en 2008-2009 : un premier programme concerne les sciences juridiques, co-piloté par le BnF et la bibliothèque universitaire Cujas, pôle d'excellence en droit. Au terme de ce programme pluriannuel, ce sont des dizaines de milliers de documents du patrimoine juridique français qui seront accessibles sur la Toile. Le deuxième programme (BnF / Institut national d'histoire de l'art) permettra de numériser l'essentiel des ressources en histoire de l'art (périodiques, catalogues d'expositions, de musées, de ventes, de salons).

A partir de 2010, deux nouvelles thématiques seront abordées : histoire (histoire coloniale, Guerre de 14-18, histoire sociale et ouvrière) et sciences.

La coopération numérique permet aussi de reconstituer virtuellement des corpus éclatés : celui des journaux de tranchées de la Grande Guerre par exemple, par le

rapprochement numérique des collections de la BnF, de la BDIC, de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et de la BM de Lyon.

Des programmes régionaux de numérisation concertée débutent également dans le cadre des « pôles associés régionaux » de la BnF, au nombre de huit aujourd'hui.

Le produit de ces programmes concertés de numérisation enrichira Gallica, tout comme les sites des bibliothèques partenaires ou les portails régionaux.

Je vous remercie et suis à votre disposition pour plus d'informations ([aline.girard@bnf.fr](mailto:aline.girard@bnf.fr)). N'hésitez pas à consulter le site de la BnF (<http://www.bnf.fr>) et bien sûr Gallica. Et découvrez sans tarder le blog de Gallica : <http://blog.bnf.fr/gallica>.

## **II. Les bibliothèques départementales face à la révolution Internet**

### **Dominique LAHARY**

Hier, j'étais présent au Salon du Livre. A l'occasion d'un débat sur le livre numérique, un jeune responsable d'une maison d'édition numérique se félicitait que les livres puissent être désormais disponibles sur les téléphones portables. Il expliquait que les jeunes avaient ainsi la possibilité de s'appropriier les textes et citait l'exemple d'une personne qui avait lu *Guerre et Paix* de cette façon, à raison d'un quart d'heure de lecture par jour. Cet exemple est peut-être extrême, mais il montre d'une certaine manière que notre travail est aussi de rendre disponible les textes et autres documents sur les outils que la population, dans toute sa diversité, utilise.

### **1. La révolution de l'Internet**

Depuis le début des années 90, nous vivons une véritable révolution qui se caractérise par deux éléments : le tout numérique et le réseau. Le tout numérique signifie que n'importe quel message (texte, image, son) peut être converti en suites de 0 et 1. Cette donnée bouleverse totalement les conditions de production et de diffusion notamment des œuvres culturelles. Elle constitue une révolution au même titre que l'avènement de l'imprimerie en Occident.

Le deuxième phénomène, à savoir le réseau, est tout aussi extraordinaire. Pendant des années, l'Internet a été un mouvement souterrain auquel le grand public avait peu accès. Puis, l'Anglais Tim Berners-Lee et le Belge Robert Caillau, deux chercheurs du CERN, ont inventé le *web*, qui est la porte d'accès à Internet. Dès lors, l'accès à Internet s'est développé comme une traînée de poudre. Aujourd'hui, plus de la moitié des Français sont des internautes.

Et ce contexte révolutionne toutes les conditions de production et de diffusion de l'information, de la culture et du commerce en général et constitue la plate forme d'une nouvelle économie.

Mais ce média global qu'est devenu le web est aussi une plate-forme d'échanges communautaires et interpersonnels. C'est si l'on veut la fusion de la bibliothèque, du téléphone, du supermarché et du journal intime... devenu « extime ».

Il y a de quoi avoir le tournis et l'on entend souvent dire : « *avec Internet, ce n'est plus la peine de se rendre à la bibliothèque* ». Cette phrase a même été prononcée à la télévision par un ministre de la Culture, en l'occurrence Renaud DONNEDIEU DE VABRES.

Mais ce genre de phrase on les entend à propos de bien d'autres secteurs : les journalistes, les enseignants, les éditeurs, les librairies, et même les médecins. C'est que la révolution Internet provoque une crise des intermédiaires..

Le public a l'impression qu'il a un accès direct à Internet, sans intermédiaires. En réalité, des intermédiaires, il y en a, et de taille ! Mais ce ne sont plus les mêmes. Une requête sur Google produit du résultat parce que cette entreprise emploie 15 000 personnes et possède 150 000 ordinateurs à travers le monde. Et dans la diffusion des produits culturels, on voit arriver des acteurs qu'on n'imaginait pas : fabricants d'ordinateurs comme Apple, d'appareils d'écoute musicale comme Sony ou d'opérateurs téléphoniques comme Orange.

## **2. Les bibliothèques et la numérisation**

Qu'ont à faire les conseils généraux dans cette galère ? Ils savent bien qu'il leur revient de prendre leur part de cette révolution. Ils se mêlent des tuyaux, mais aussi des contenus. Ils savent que le développement économique de leur territoire en dépend. Mais aussi le développement éducatif et culturel. Ils équipent les collèges (mon Conseil général vient d'équiper un « collèges numériques »). Que font-ils des bibliothèques ?

En cette matière, nous sommes face à deux idées reçues. J'ai déjà cité la première, qui consiste à penser que les bibliothèques sont devenues inutiles puisque tout est accessible à partir d'Internet. La deuxième idée reçue consiste à penser que la bibliothèque doit passer au tout numérique et que tous ses fonds doivent être numérisés. Ces deux idées sont contradictoires. En effet, si tout est accessible sur Internet, il n'est point besoin de numériser les fonds des bibliothèques. Mais dans une époque aussi troublée, il est normal que se dise tout et son contraire.

### *a. Première idée reçue : les bibliothèques sont devenues inutiles avec l'avènement de l'Internet*

Elle repose sur deux postulats. Le premier est que tout est accessible sur Internet, librement et gratuitement, est évidemment fausse. Nous l'avons constaté ce matin à l'occasion de l'exposé d'Aline Girard : beaucoup de documents ne sont pas accessibles gratuitement. De même, un certain nombre d'autres documents ne sont pas accessibles légalement. Des continents entiers du savoir et du patrimoine intellectuel ne sont pas disponibles sur l'Internet. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il convient de numériser ce qui ne l'était pas.

Le second postulat est que la seule mission de la bibliothèque est de fournir des livres, des disques et des DVD. Elle est totalement remise en cause aujourd'hui. Les bibliothèques ont d'autres missions, de lien social, de lieu public dans la cité, qui seront décrites dans les tables rondes suivantes.

### *b. Deuxième idée reçue : La bibliothèque doit passer au tout numérique et doit numériser tous ses fonds*

Je la réfute en deux temps.

D'une part, Nous n'en sommes pas, ou pas encore, au tout numérique. Regardons tout simplement où en est le marché, on en déduira où en sont les bibliothèques. Le marché des CD est en baisse sans avoir encore disparu : on prête encore mais de moins en moins des CD en bibliothèque. Le marché des DVD se porte encore bien : c'est un secteur très actif en bibliothèque. Le marché du livre électronique est embryonnaire : on en est dans les bibliothèques au stage de l'expérimentation. Les gens se débrouillent tout seuls pour trouver sur l'Internet des informations ponctuelles : les documentaires, et plus particulièrement les usuels, sont touchés, les besoins en bibliothèque ne sont plus les mêmes et ils sont en réduction.

D'autre part, il ne faut pas confondre numérique et numérisation. La numérisation, c'est rendre numérique ce qui ne l'est pas, ou ne l'est plus. A l'aube de l'ère numérique où nous sommes encore, c'est une nécessité que de numériser, tout ce qui peut l'être,

comme à une autre époque on s'est mis à imprimer ce qui était jusqu'ici manuscrit. Mais ce n'est pas la peine que tout le monde numérise tout ; Ce n'est même pas légal : reproduire une œuvre qui n'est pas dans le domaine public ne peut se faire sans autorisation des ayants droit, sauf idée de la propriété intellectuelle depuis la loi DADVSI du 1er août 2009.

Il est pertinent que la BnF ait mis en œuvre un programme national de numérisation et que celui-ci soit conduit en partenariat avec un certain nombre d'institutions. En revanche, dans le fonds de la BDP du Val-d'Oise que je dirige, je ne vois rien à numériser. Tous les ouvrages sous forme physique sont appelés à le rester, même si mon travail consiste aussi à donner par ailleurs accès à des ressources numériques.

### **3. Les conseils généraux face à la numérisation**

Si les conseils généraux n'ont généralement pas à numériser les collections des BDP. En revanche, ils doivent numériser leurs archives, et peut-être une partie des fonds souvent conservés dans les bibliothèques de leurs services d'archives, comme des périodiques ou des livres anciens. En outre, les conseils généraux produisent des informations sur leurs départements et leurs territoires. En la matière, ne commettons pas l'erreur des éditeurs qui ont négligé la numérisation de leur production. Soyons conscients que nous vivons dans un monde numérique : toute information produite sur le département doit être maîtrisée et en particulier son édition numérique.

La situation des bibliothèques publiques par rapport au numérique est très particulière. Elle n'a rien à voir avec celle de la BnF, ni celle des bibliothèques universitaires. Ces dernières évoluent dans une sorte de monopole. Les ressources scientifiques et techniques sont de plus en plus dématérialisées, mais elles coûtent très cher. Les étudiants, les chercheurs et les enseignants ont besoin que l'université paye pour eux des ressources auxquelles ils auront accès par le biais d'un mot de passe. S'agissant des bibliothèques municipales, le schéma est très différent. Le grand public, lui, a le sentiment qu'il peut avoir accès à toutes les ressources par Internet. Il n'attend donc pas de la bibliothèque municipale une offre originale. Nous sommes donc dans le cadre d'une offre qui n'est pas encore visible. Certes, des personnes paient des abonnements pour l'accès à des revues de presse (*Arrêt sur images, Mediapart, etc.*), mais cela reste marginal. Nous en sommes donc à la construction progressive d'une offre de ressources à laquelle on ne peut avoir accès sur Internet qu'en payant.

Dans cette situation, le premier devoir d'une bibliothèque, c'est tout simplement de proposer des postes d'accès à Internet. Parce que pour ceux qui ont l'accès par ailleurs, cela n'a pas de sens qu'Internet ne soit pas aussi à la bibliothèque. Parce que pour ceux qui n'y ont pas accès, la bibliothèque (entre autres) peut être un endroit pour eux. Les bibliothèques sont aussi des lieux où on apprend à s'en servir.

Voilà, c'est tout bête. Les bibliothèques publiques doivent mettre à la disposition de leurs usagers, non plus seulement leurs propres collections, non plus seulement celles de la BDP, mais aussi le web tout entier. Cela, c'est déjà une révolution. Et c'est tout simple.

Les conseils généraux jouent leur rôle en équipant ou subventionnant l'équipement des bibliothèques et en formant leurs personnels salariés et bénévoles.

Mais il y a aussi du numérique payant, pour lequel on retrouve le rôle traditionnel des bibliothèques. Celles-ci ont toujours acheté des livres ou des CD pour ensuite les prêter. Elles achètent aujourd'hui des ressources numériques pour les diffuser à leurs usagers. En matière de musique, les bibliothèques participent à la construction du paysage de l'offre légale, sans visibilité sur ce qu'il deviendra. Le cinéma est dans un contexte comparable. Enfin, pour le texte, il n'existe pas de piratage massif. Toutefois, la conscience se développe selon laquelle des textes entiers deviennent accessibles, certains gratuitement, d'autres de façon payante. Les bibliothèques peuvent jouer un rôle dans ce domaine, au même titre que les libraires ou les e-distributeurs.

On distingue deux modèles de distribution des ressources numériques. Le premier consiste à les fournir sur place, dans les bibliothèques. Ce modèle est certes appréciable, mais il n'est pas suffisant. Il doit s'accompagner de dispositifs de mise à disposition à distance. Le premier dispositif, appelé *streaming*, est celui de la lecture ou de l'écoute en ligne, sans téléchargement. Le second dispositif repose sur le « prêt » de fichier chrono dégradables, qui se détruisent au bout d'un mois.

Mais n'oublions pas ce qui est peut-être l'essentiel : le service en ligne. Proposer son catalogue, c'est le minimum. Plus de la moitié des bibliothèques départementales ont leur catalogue sur Internet, mais pas beaucoup plus. Y sont associés des services personnalisés comme les réservations pour les particuliers ou les collectivités. Mais il y a aussi les services de questions-réponses, comme à la BDO de Saône-et-Loire. Et puis, à l'heure du Web 2.0, les sites de bibliothèque peuvent être un espace d'expression pour le public, un espace pour faire communauté. On voit se développer les blogs de bibliothèques, comme Chermedia dans le Cher.

C'est tout cela, le numérique.

#### **4. Conclusion**

Les conseils généraux sont face à un dilemme : doivent-ils s'adresser directement aux habitants ou bien recourir à un intermédiaire, en l'occurrence les bibliothèques publiques qui sont leurs partenaires habituels ? Les deux modèles se développent aujourd'hui. Par ailleurs, les conseils généraux mettent en place des portails de services. Les sites culturels des départements offrent ainsi un espace d'animation et de participation des habitants, ainsi qu'un outil d'accès aux documents.

Il est encore tôt. Il est déjà tard. L'essentiel est de s'y mettre. Acceptons d'expérimenter. Voyons loin, et tâtonnons.

### **III. L'exemple de la BDP de l'Hérault**

#### **Mélanie VILLENET-HAMEL**

Le conseil général de l'Hérault conduit depuis avril 2008 une expérience de ressources électroniques en ligne à l'échelle du Département. En 2006-2007, nous avons observé l'émergence et l'installation de préjugés absurdes opposant le livre et Internet, la bibliothèque et Internet, la tradition et la modernité. A cette époque, une première expérience était menée dans le Cantal sur un petit périmètre.

#### **1. Un projet à l'échelle du département**

Notre choix s'est porté sur une opération à l'échelle du Département, en privilégiant à la fois l'accès en bibliothèque mais aussi la consultation à domicile pour les lecteurs inscrits. Nous avons retenu l'échelle du Département car celui-ci est engagé dans le câblage à très haut débit de toutes ses communes (réseau Num'Hérault), en conformité avec un discours politique fort sur la recherche de l'équité territoriale. D'autre part, le projet s'inscrit en préfiguration d'un bâtiment, dessiné par Zaha Hadid, qui s'appellera Pierre Vives. Ce bâtiment repose sur une mutualisation des espaces des services puisqu'il accueillera la Direction du Livre, l'Office des Sports et les Archives. Ce bâtiment est conçu comme une entité numérique. Il s'adressera à son quartier et à sa ville (Montpellier), mais aussi à l'ensemble du Département en sa qualité de plate-forme de services. Il nous semblait donc important de nous positionner sur la fourniture de documents numériques et au moins l'expérimentation en matière de documentation électronique.



## **2. Analyse des besoins**

En 2007, une étude sur les ressources électroniques a été conduite. Ce travail préparatoire a été long, passionnant mais aussi ingrat puisqu'il a fallu notamment tester toutes les ressources. Lors des premières négociations, nous nous sommes rapprochés de CAREL (Consortium pour l'Acquisition des Ressources Electroniques en Ligne). Toutefois, à cette époque, la demande des réseaux de BDP n'était pas suffisamment formulée pour qu'ils puissent négocier avec nous des tarifs intéressants. Il nous a fallu tester les ressources disponibles, à la fois dans l'ergonomie mais aussi dans les contenus. Il a également fallu travailler dans le cadre du Comité des Bibliothécaires du Réseau. Nous avons donc planché sur la fourniture de ces documents électroniques afin de procéder à une analyse des besoins et des attentes réelles. Bien sûr, il a également fallu évaluer les coûts. Nous nous sommes alors rendu compte que les éditeurs n'avaient aucune idée de ce qu'était une BDP, ni de la notion de lecture publique en milieu rural ou plus largement en dehors des grandes agglomérations.

Nous avons fini par établir des recommandations qui ont abouti à l'inscription d'une ligne budgétaire pour cette expérimentation en juin 2008. Nos choix se sont portés sur :

- des journaux, avec la possibilité d'accès à domicile pour les lecteurs inscrits ;
- des livres dédiés à la vie pratique, dans le souci d'éviter un doublon avec l'offre gratuite existante telle que celle de Gallica ;
- une ressource jeunesse, uniquement consultable sur place.

En janvier 2008, nous avons lancé des marchés sur ces différents domaines. La question de la musique et des films s'est naturellement posée. Toutefois, à cette époque, il existait peu d'offres satisfaisantes à la fois techniquement et intellectuellement. De plus, cette option posait des problèmes de coûts significatifs.

## **3. Les obstacles rencontrés**

La grande difficulté de ce projet a été d'obtenir des tarifs compatibles avec nos réalités. Les grilles tarifaires correspondaient toujours à de grands réseaux de bibliothèques municipales, avec des raisonnements fondés sur le nombre de postes, le nombre d'inscrits voire la population totale. Dans un premier temps, nos simulations budgétaires s'avéraient tout simplement irréalistes. A titre d'exemple, le coût pour la presse s'élevait à 200 000 euros pour un nombre d'accès très limité. Il a donc fallu sensibiliser, demander des devis, expliquer notre démarche, tout en restant parfaitement clair sur le point suivant : un marché serait passé et tous les éditeurs étaient consultés de la même manière.

Le passage du marché public a été épique. Les fournisseurs étaient totalement déconnectés des réalités du marché public. Nous avons néanmoins réussi à mener à bien l'opération. Les marchés ont été fructueux avec plusieurs candidats. Nous avons naturellement informé CAREL de nos démarches. Aujourd'hui, il est possible d'obtenir des tarifs négociés sur ces ressources plus intéressants qu'à l'époque. Nous avons donc retenu Europresse pour la presse, Cyberlibris pour les livres et Planète NémO en tant que ressource jeunesse.

Le déploiement n'est intervenu qu'au début avril 2008, eu égard à certaines contraintes techniques. En l'occurrence, les trois fournisseurs ne nous proposaient pas un mode de connexion identique. Ainsi, pour Europresse, l'accès à partir de la bibliothèque est simple ; en revanche, à domicile, il faut passer par le portail du Département, moyennant une étape d'identification. Il nous a fallu ainsi développer, en liaison avec la Direction des Services Informatiques, un petit module d'identification parce qu'Europresse ne gérait

pas l'accès à distance pour les utilisateurs inscrits. Nous avons donc dû éliminer un certain nombre de contraintes techniques.

La communication s'est opérée par la diffusion de plaquettes, l'organisation d'une conférence de presse, l'envoi de courriers et des présentations par secteur. Ainsi, chaque bibliothécaire référent des dix secteurs a en charge la présentation et la formation sur site.

#### **4. Le choix de l'accès à distance**

Avant d'évoquer les premiers éléments de bilan et de perspective, j'aimerais revenir sur le choix de l'accès à distance. Il s'agit effectivement d'une question qui peut faire débat. En effet, on pourrait nous objecter que d'un côté nous finançons la construction de lieux et de l'autre, nous proposons un service qui dispenserait de fréquenter ces lieux. J'estime que les lecteurs qui fréquentent la bibliothèque ne cesseront pas de la fréquenter parce que ces ressources sont disponibles à domicile. Ces ressources ne remplacent pas toutes les collections et elles ne peuvent certainement pas rivaliser avec la dimension de lieu d'échange, de rencontre et les fonctions de médiation qu'ont les bibliothèques aujourd'hui. De plus, les personnes qui cherchent sur Internet, qui sont friandes de documentation électronique sont souvent des personnes qui ne veulent pas attendre. Vont-elles attendre que la bibliothèque soit ouverte pour aller consulter les ressources électroniques ? Vont-elles attendre que le livre ou le journal qui les intéresse soit disponible ? Je n'en suis pas sûre. En tout cas, nous n'avons pas raisonné pas en termes d'opposition, mais plutôt dans une logique de complément. Nous étions aussi dans une recherche d'impact en termes d'image. Nous ne voulons pas opposer le livre et les multimédia, mais proposer un service qui serait un plus pour les lecteurs habituels et qui pourrait attirer l'attention des non-inscrits. Certes, beaucoup de personnes téléchargent sans que les bibliothèques proposent une offre de services. Mais je considère que les bibliothèques doivent se positionner dans ce domaine car il n'est jamais inutile de rappeler que les bibliothèques ne sont pas les ennemies du droit d'auteur. La médiation par les bibliothécaires est un vrai plus. Toutefois, on constate que les accès nomades chez nous fonctionnent mieux que l'accès en bibliothèque : il faut donc quitter quelque peu la nécessaire et exclusive médiation.

#### **5. Bilan et perspectives**

A ce jour, nous comptons 300 inscrits pour chacune des ressources, soit un niveau en deçà de nos espérances. Nous sommes néanmoins frappés par la diversité des inscrits. Les lecteurs viennent certes des bourgs-centres, mais aussi de très petits villages. Par ailleurs, les inscriptions continuent d'augmenter régulièrement. Nous en sommes encore à une étape de structuration d'un public. Nous sommes confrontés à un problème de réflexe. Nous avons trop laissé de côté le terrain des ressources numériques, en particulier en dehors des bibliothèques des grandes agglomérations. Dès lors, le réflexe n'existe pas encore. En outre, nous avons dû faire face à des problèmes techniques évidents. A cet égard, j'ai cité tout à l'heure la nécessité pour le Département de développer un module d'accès à distance. Par ailleurs, je pense que nous devons poursuivre nos efforts en matière de communication autour de ce nouveau service. C'est la promotion que feront les bibliothécaires bénévoles et salariés autour de ce projet qui déterminera la réussite et donc le maintien de cette proposition.

Les inscrits se connectent autant sur la partie « livres électroniques » que sur la partie « Europresse ». S'agissant d'Europresse, ils consultent quasi-exclusivement les quotidiens (*Le Monde, Libération, Le Figaro*) et choisissent surtout de faire des recherches à partir des archives de ces journaux.

En 2009, nous avons relancé un marché, en nous laissant la possibilité de retenir d'autres fournisseurs. Nous étions prêts à tout recommencer, y compris dans le

développement de modules d'accès à distance. Toutefois, les mêmes fournisseurs ont obtenu le marché, en grande partie parce qu'ils accomplissaient l'effort financier le plus significatif.

Dans la perspective de préfiguration de Pierre Vives en tant que bâtiment numérique, le développement de ressources numériques reste d'actualité. Nous devons favoriser des usages et des réflexes. Nous devons aussi continuer de nous interroger sur ce que nous pouvons fournir et comment nous devons le fournir, en affrontant à terme la question de la musique et du film qui a toute leur place en bibliothèque. Enfin, il est à noter que le nombre d'inscrits en bibliothèque dans l'Hérault n'a pas chuté. Le volume de nos prêts n'a pas non plus baissé.

#### **IV. Questions**

##### **De la salle**

Ma question s'adresse à Madame la Directrice de la BDP de l'Hérault. Vous avez parlé de lecteurs inscrits. S'agit-il des personnes qui sont inscrites à une bibliothèque municipale ?

##### **Mélanie VILLENET-HAMEL**

Oui. Il s'agit du lecteur inscrit en bibliothèque, qu'il s'agisse d'un point lecture d'une commune de 200 habitants ou d'une bibliothèque municipale.

##### **De la salle**

La bibliothèque de Montpellier est-elle aussi concernée ?

##### **Mélanie VILLENET-HAMEL**

Montpellier propose déjà son offre de ressources électroniques en ligne.

##### **De la salle**

Quel est le coût de votre projet ?

##### **Mélanie VILLENET-HAMEL**

L'abonnement à l'ensemble des ressources représente un coût de 50 000 euros par an.

##### **De la salle**

Quels moyens de communication avez-vous utilisé pour faire connaître ce service aux bibliothèques les plus éloignées ?

##### **Mélanie VILLENET-HAMEL**

Nous avons systématisé les journées de présentation sur les dix secteurs, sachant que notre action est territorialisée. Nous avons organisé une formation, dans une des bibliothèques de chaque secteur, pour les bibliothécaires de chaque commune. Nous avons également diffusé une plaquette et l'avons mise à disposition dans les bibliothèques. Nous avons organisé une conférence de presse, avec un relais sur le site du Conseil général.

Il est vrai que la communication est le nerf de la guerre. Bien que nous ayons l'impression d'avoir parlé à maintes reprises du projet, il nous faut poursuivre les efforts en la matière. Nous avons ainsi relancé une session de formation.

Vous avez évoqué dans votre question les communes les plus éloignées. Nous avons constaté un nombre d'inscrits très important au regard de la population dans de toutes petites communes. Le succès de la communication ne repose donc pas réellement sur une distinction entre rural et urbain. Il dépend surtout de la façon dont le bibliothécaire s'empare ou non de l'offre.

J'aimerais compléter un point de mon intervention concernant les coûts. Je pense que lorsque nous serons plus nombreux à nous adresser aux fournisseurs, nous pourrions alors obtenir des tarifs plus intéressants.

### **Aline GIRARD**

Il a été question de communication et de promotion. Vous pouvez utiliser la bibliothèque numérique Gallica pour promouvoir auprès de votre public la presse historique ou des manuscrits. Des débuts de réflexion sont en cours sur la façon dont les bibliothèques de lecture publique peuvent mettre à profit ce patrimoine, éventuellement en sortant de leurs collections des documents patrimoniaux pour faire un lien entre le physique et le virtuel. Ces ressources peuvent aussi être utilisées auprès des classes. Il ne faut donc pas hésiter à « faire feu de tout bois » et à utiliser tout ce qui est à votre disposition pour établir un lien entre une bibliothèque physique et un public *via* des ressources virtuelles, qu'elles soient d'actualité ou patrimoniales.

Un autre sujet important a été évoqué : la formation des professionnels. Il faut accorder une attention particulière à cette question. Nous sommes démunis face à ces nouvelles ressources. Vous savez qu'il existe des offres de formation diverses et variées. Je voulais insister sur l'une d'entre elles qui voit le jour et qui est proposée par le CNFPT. Il s'agit d'une formation intitulée « Technologies et bibliothèques », qui essaye de balayer toutes les ressources et possibilités d'utilisation de ces ressources par les bibliothèques. Je crois qu'une personne du CNFPT est présente dans la salle et peut vous renseigner à ce sujet.

Il faut localiser des ressources numériques disponibles, en les adaptant aux publics et en les faisant vivre localement.

### **De la salle**

Ma question s'adresse à Mélanie. Vous avez parlé d'expérimentation pour cette offre nouvelle. Vous avez même dit que l'offre pourrait être revenue. J'aimerais savoir si, en fonction des possibilités offertes par le marché, vous avez l'intention de diversifier et d'accroître cette offre.

### **Mélanie VILLENET-HAMEL**

Le schéma départemental de la lecture publique prévoit l'accroissement et la diversification de cette offre. Nous tendons plutôt vers un élargissement aux films et aux CD, sous réserve que l'offre demeure satisfaisante techniquement et intellectuellement. Cela étant, le marché des ressources payantes n'est pas très stable. Demain, un fournisseur peut augmenter ses tarifs de manière prohibitive ou au contraire les réduire. Nous devons donc rester en permanence en éveil.

### **Daniel CONROD**

Je remercie les quatre intervenants.



## **Seconde Table ronde** **Le public**

*Participent à la table ronde :*

*Christophe EVANS, sociologue*

*Stéphane WAHNICH, Directeur de SCP Communication*

*Alain DUPERRIER, Directeur de la BDP de la Gironde / ADBDP*

*Dominique CHAUVEL, Vice-Présidente du Conseil général de Seine-Maritime*

### **Christophe EVANS**

Je suis chargé d'études en sociologie au service d'études et de recherche de la bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou. A ce titre, je lance régulièrement des programmes de recherche et d'enquête sur la fréquentation des bibliothèques en France.

J'aborderai dans mon propos les évolutions récentes en matière de fréquentation des bibliothèques, à un niveau national, mais avec un éclairage sur les communes de moins de 5 000 habitants.

Si je disposais de plus de temps, j'évoquerais les incidences concernant le processus d'individualisation des mœurs contemporaines et les conséquences que ce processus peut avoir sur le rapport à la culture, en particulier aux institutions culturelles. Je reviendrais sur la question de la contestation des régimes de légitimité culturelle portés par les institutions (famille, écoles, bibliothèques), sur l'affaiblissement de la culture classique dans la culture française (les humanités) et sur ce que Bernard Lahire présente comme la baisse d'intensité dans la foi artistique et littéraire de la société française, qui a des effets négatifs mais aussi positifs : moins d'hypocrisie, plus d'éclectisme. Conséquence importante dans le rapport aux bibliothèques, l'engagement intensif dans la lecture de livres est en recul depuis le milieu des années 70. Nous attendons les résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français, fin 2009.

Je voudrais donner quelques indicateurs pour poser le décor et revenir sur certaines contre-vérités, comme le lien erroné que l'on peut faire entre le développement d'Internet à domicile et la baisse de fréquentation des bibliothèques. En 2008, 69% des personnes de 15 ans et plus déclarent avoir accès à un micro-ordinateur à domicile. 61% bénéficient du haut débit, 89% chez les 12-17 ans. 39% des 15 ans et plus déclarent acheter sur Internet, même si les livres ne représentent que 5 à 6% des ventes. 20% déclarent avoir téléchargé de la musique, 56% chez les 12-17 ans.

S'agissant de la fréquentation des bibliothèques, c'est parmi les usagers inscrits des bibliothèques municipales que l'on trouve le taux le plus élevé de personnes équipées d'Internet à domicile. Il n'y a donc pas de concurrence mécanique systématique. Effectivement, pour un certain nombre de pratiques comme le besoin de répondre à des questions pressantes, on s'adresse plutôt à Google, mais quand il s'agit de chercher un livre ou de trouver une inspiration pour un projet, on reprendra le chemin de la bibliothèque. On assiste donc à un rééquilibrage des pratiques.

En outre, 41% des 15 ans et plus déclarent posséder un micro-ordinateur portable. On retrouve ensuite ces personnes dans les bibliothèques avec leur micro-ordinateur portable, de plus en plus petit et léger. Elles importent donc à la médiathèque ou la

bibliothèque quelque chose qui relève plutôt du privé et que l'on pensait représenter une forte concurrence.

Selon Paul Virilio, les nouveaux sédentaires sont ceux qui sont partout chez eux, même en dehors de chez eux, car ils sont équipés d'appareils portables (téléphone portable, micro-ordinateur, etc.) qui leur permettent d'importer dans un espace public une partie de leur vie privée. Il y a donc plutôt une complémentarité, qui risque de se développer.

S'agissant plus spécifiquement du rapport aux bibliothèques publiques, si la fréquentation semble avoir augmenté depuis les enquêtes de 1997 et 2005, cette évolution tient essentiellement à l'augmentation de la fréquentation non inscrite, alors que le taux d'inscrits stagne, voire recule en certains lieux. Cette augmentation de la fréquentation non inscrite se vérifie aussi bien pour les jeunes que pour les adultes. Selon une enquête récente réalisée à Toulouse et à Lille, on comptait environ 30% de non inscrits parmi les 11-18 ans, la plupart réclamant des sections adolescents. Les taux de fréquentation et d'inscription augmentent avec la taille des communes. On compte 16% d'inscrits dans les villes de moins de 5 000 habitants (enquête Credoc 2005), 22% dans les villes de plus de 100 000 habitants et 27,5% à Paris et agglomération parisienne. Parmi les gens résidant dans les villes de moins de 5 000 habitants, 22% déclaraient que leur commune n'était pas équipée de bibliothèque municipale. Le différentiel hommes/femmes demeure très fort chez les inscrits, avec 36% d'hommes pour 64% de femmes.

Au-delà des données statistiques, le type de visite change : les visites sont plus occasionnelles, plus longues, et la pratique consistant à venir pour travailler sur place, avec ses propres documents ou en utilisant les collections proposées, augmente considérablement.

En termes d'image, 42% des personnes interrogées dans l'enquête Credoc estiment que les bibliothèques municipales ne sont pas très visibles, 30% considèrent que ce sont des lieux austères. 32% des personnes résidant dans les communes de moins de 5 000 habitants les trouvent visibles, contre 56% des personnes résidant dans les communes de plus de 100 000 habitants.

Les bibliothèques présentent un intérêt manifeste en termes de livres, selon les personnes interrogées, mais sont peu attendues en disques et en films. Il y a là un chantier très important en termes de communication sur l'évolution des collections et des supports proposés.

### **Alain DUPERRIER**

La ligne droite n'étant pas toujours le plus court trajet pour aller en 10 minutes d'un point à un autre, j'emprunterai des chemins de traverse, d'abord par le biais d'une citation de Yannick Guin, ancien adjoint à la culture de la ville de Nantes, placée en exergue d'une publication du ministère de la Culture dans les années 80, pour promouvoir l'action de la Direction des livres et de la lecture. *« La bibliothèque est un foyer révolutionnaire dans la cité. Pourquoi ? Parce que c'est le lieu de remise en cause des idées reçues, surtout lorsqu'elles sont sommaires, parce qu'elles désagrègent subtilement l'ordre familial ou social par les interrogations suscitées chaque jour en chaque individu, parce que c'est un lieu d'approfondissement des questions, du culte de l'imaginaire, parce que c'est le contraire des ghettos intellectuels et spirituels et le contraire du règne de la censure, parce que c'est le lieu de la liberté et de l'ouverture, qui donne la capacité à nos sociétés de s'adapter dans la courte ou longue durée. »* Beaucoup d'emphase, de passion, de lyrisme, de solennité peut-être, mais aussi une réelle conscience des enjeux qui nous animent.

Dans le prolongement de cet engagement lucide, Corinne SoNNIER, notre présidente, dans un récent échange avec les membres de notre conseil d'administration, disait :

*« Dans les BDP, on a avant tout conscience de l'intérêt général de la lecture publique. Conscience également qu'il n'existe pas de modèle au service de cet intérêt général. Que la meilleure bibliothèque, c'est celle qui a été construite à l'écoute des usagers, par une volonté politique affirmée, celle qui se forge une identité en s'ancrant dans son territoire, en remettant perpétuellement sur le métier sa volonté de toucher d'autres usagers. Ces bibliothèques, vous en avez tous dans vos réseaux. Vous savez que le succès de ces équipements dépend avant tout de la qualité de l'équipe en place et de son dynamisme à porter un projet culturel. Il faut montrer que les projets de bibliothèques, tels qu'ils sont accompagnés par les personnels de BDP, génèrent des équipements qui fonctionnent bien, très bien quelquefois, et qu'il n'est pas nécessaire d'aller voir ailleurs pour constater les taux d'inscription de 40% d'une population. » Merci Corinne.*

Je vous prie d'excuser ces détours pour introduire mon propos, mais ces digressions n'en sont pas. Evoquer devant vous les publics des BDP, c'est poser la question du quoi, du pourquoi et du comment de leur mission. Evoquer cette question du ou des publics des BDP, c'est avant tout pour moi évoquer la bibliothèque municipale ou, de plus en plus souvent, intercommunale, celle où se rendent physiquement les lecteurs, ou discophiles, ou cinéphiles, ou internautes, ou tout simplement des concitoyens en quête de temps de sociabilité et de lieux d'échange, d'espace et de chose publique.

Pour aborder les BDP et leur positionnement stratégique par rapport à leur public, je vais commencer par vous dire quelques mots des bibliothèques municipales ou intercommunales. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'abord de ce que nous savons tous ici mais qu'il faut parfois rappeler : d'espaces publics installés en campagne ou en zone urbaine, fonctionnant de plus en plus souvent en réseau, services communaux ou intercommunaux proposant un accès libre à des collections raisonnées de textes, de documents sonores et d'image, de documents numériques, proposant leur consultation, leur emprunt, valorisant leur contenu, organisant des manifestations sur leur valeur culturelle ou réflexive, développant des partenariats avec les mondes éducatifs, sociaux, associatifs, soit idéalement un service public initiant les conditions opportunes pour l'ensemble de la population, toutes catégories sociales ou culturelles confondues, toutes générations confondues, de rendez-vous avec les lieux de connaissance, de rendez-vous tant avec les autres qu'avec soi-même.

Sans vouloir entamer le débat polémique sur les données statistiques nationales, considérons par consensus qu'environ 18% de la population française est inscrite et emprunte dans ces bibliothèques, plus encore les fréquente, soit entre 1 Français sur 5 et 1 sur 6. Quel autre service public constitué sur la base d'adhésions volontaires d'usagers touche en moyenne au moins 18% de la population ? La bibliothèque est donc un lieu et un service potentiellement populaire. On compte 25%, 30%, 40% voire plus d'une population inscrite dans certaines bibliothèques remarquables, phénomène d'adhésion culturelle suffisamment rare sur notre territoire pour espérer encore et toujours être interprété par le pouvoir politique comme une formidable opportunité de renforcement de la cohésion sociale. En outre, elle est souvent le seul lieu de sociabilité au sein d'une commune.

La bibliothèque publique peut donc être cet idéal, mais elle ne l'est malheureusement pas toujours, loin s'en faut. Cette moyenne de 18% de Français inscrits, somme des meilleurs et des moins bons résultats, pourcentage qui n'est pas un objectif dont on pourrait se satisfaire puisque 80% des Français ne sont pas inscrits, masque une immense hétérogénéité de situations. Ne sont pas rares les territoires où, à l'échelle de communautés de communes ou de pays, faute d'existence de bibliothèque structurée et attrayante (je n'ose parler de médiathèque), le lectorat est inférieur à 5% de la population concernée. Ne sont pas rares les zones vierges de tout service. Il n'y a cependant aucune fatalité culturelle ou sociologique (clivage rural / urbain par exemple) à ce que ces populations n'adhèrent pas spontanément à hauteur de 30%, dès lors



qu'une belle offre de lecture publique est mise en place. Nous avons tous des exemples dans nos départements.

Elus et responsables de conseils généraux, vous savez tout cela par cœur. Sans jugement de valeur, les contextes locaux, historiques, géographiques, sociaux et culturels de nombre de territoires ruraux n'ont jusque-là pas permis l'expression et la réalisation de projets de lecture publique ambitieux. Il y a parfois tant à faire dans ces communes et communautés de communes, et souvent avec si peu de moyens.

Le sujet est donc politique. Dans le contexte que nous savons de tentative de redistribution du paysage politico-administratif français, quel est l'échelon d'expression par excellence de la proximité et de la solidarité vis-à-vis de ces communes ? Quel est l'échelon pertinent et efficace d'expression de politiques volontaristes pour le développement de la lecture publique, sinon celui du département ?

D'un côté donc, des services essentiels mais non encadrés par une obligation légale, sous l'appellation générique de lecture publique. De l'autre, des populations qui parfois en sont privées. C'est depuis leur création la raison d'être des BCP, devenues départementales depuis les lois de décentralisation.

Pour un conseil général, au-delà de ses compétences obligatoires en matière de lecture publique, et en fonction ou non de son expression d'un fort volontarisme politique, et puisque seul compte l'usager final, au moins deux stratégies majeures sont possibles :

- soit prendre à son compte directement ce service à la population, c'est-à-dire structurer sous sa propre tutelle un réseau de médiathèques départementales ouvertes au public ;
- soit accompagner les communes et communautés de communes dans leur propre développement.

Dans le premier cas de figure, l'adoption d'une politique de substitution totale au rôle communal a l'avantage d'une tentative d'organisation cohérente et équitable des territoires, et de l'éventuelle définition de moyens ambitieux. Mais objectivement, elle n'a jamais réellement été, et n'est pas, dans l'air du temps. La Gironde, dans le cadre d'un réseau de lecture publique encore très insuffisamment structuré, comptabilise sur son territoire (hors communauté urbaine de Bordeaux, autres villes de plus de 10 000 habitants et hors les 40 agents de la BDP) environ 200 équivalent temps plein salariés, communaux et intercommunaux, et quelque 900 bénévoles. Au-delà des questions de principe que cela pose, je vous laisse imaginer les moyens nécessaires à cette prise en charge.

La position majeure que nous soutenons est bien celle d'une inscription forte dans les politiques d'aménagement du territoire des départements, notamment par le développement de mesures incitatives à l'émergence et à l'accompagnement de projets structurants portés par les communes et, de plus en plus souvent, les communautés de communes.

Revoilà donc posée la question du public des BDP, non pas tant prioritairement les usagers eux-mêmes mais bien les acteurs des collectivités en situation de structurer et de gérer dans la proximité un service de lecture publique à leur population. Revoilà donc notre public prioritaire : les élus des communes et communautés de communes, leur responsables techniques et administratifs, les salariés et bénévoles de nos réseaux de bibliothèques partenaires, notre travail, qui n'est pas nouveau, de diagnostic, de cartographie, d'ingénierie territoriale, notre travail de conviction auprès des élus, notre travail d'accompagnement des projets par des expertises, des modalités de subvention, notre travail de qualification des bibliothécaires salariés et bénévoles, par du conseil

technique, de la formation, etc. sans oublier de la desserte documentaire. Nous sommes bien sur l'expression des missions fondatrices des BDP mais il ne s'agit pas là d'une posture conservatrice de notre part, tant les territoires ont besoin de bouger, tant nous affirmons la nécessité de définir des axes d'attaque nouveaux et ambitieux, notamment sous l'angle de l'animation et de l'aménagement.

Bien que porté par ces convictions, bien que ne défendant pas le principe de service de la BDP s'adressant prioritairement et massivement aux usagers directs, je n'exprime pas pour autant que ce ne sont pas des pistes à explorer. Point de dogmatisme, et la question fait d'ailleurs débat entre nous au sein de l'ADBDP. Evoquant ce qui nous semble être notre cible principale, les communes et communautés de communes au travers de politiques incitatives d'aménagement du territoire, il n'en reste pas moins que d'autres cibles existent, qui ne sont pas secondaires mais complémentaires des premières. Je pense tout d'abord à ces populations exclues ou potentiellement en marge d'une offre de lecture publique locale qui ne développerait pas de programme spécifique à leur égard. Je pense aux missions transversales, notamment sociales, des conseils généraux dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance en difficulté, des collégiens, des personnes handicapées, des personnes âgées, des publics en difficulté d'insertion sociale, des détenus. Je pense aux structures départementales, aux MDSI, aux MDPH, et autres. Je pense à tous ces programmes originaux et pertinents de valorisation développés dans les BDP par vos départements en direction des plus jeunes, des plus âgés, des plus démunis. Le catalogue des actions est si large que je ne le développerai pas.

Par ailleurs, ces opérations peuvent également s'inscrire dans des politiques contextuelles d'un département, par exemple un département à vocation touristique, comme la Seine-Maritime et son opération « lire à la plage », qui apporte l'été une vraie valeur ajoutée de service culturel, touristique et social, et une forte valorisation de l'image de la BDP, du conseil général et *in fine*, de l'image de la lecture publique auprès de la population.

Une autre façon de poser la question du service direct à la population est celle des ressources numériques en ligne, mais ce point a déjà été évoqué.

Par ailleurs, il existe des exemples de bâtiments centraux et annexes de BDP directement ouverts au public et qui trouvent leur public. A chaque fois, ces programmes sont le fruit d'analyses contextuelles venant en réponse à un déficit de service ou de moyens à l'échelon local. Parfois, ils sont mus par d'autres ambitions politiques. Ces propositions n'en deviennent pour autant pas l'axe central qui structure la politique de lecture publique de ces départements. Elles sont aussi parfois des solutions transitoires à l'émergence de projets pleinement assumés par les territoires eux-mêmes.

Enfin, et bien qu'ayant toute leur légitimité, toutes ces opérations en direction immédiate des publics usagers participent également de l'image des BDP auprès de la population, des conseils généraux et de la représentation que la population se fait des bibliothèques en général.

18% de la population française inscrite dans une bibliothèque publique, parfois plus de 40% : nous voulons croire que nous y sommes un peu pour quelque chose. Bien que notre travail quotidien soit parfois plus souterrain que médiatique, force est de constater que le déphasage existant entre l'image des bibliothèques et le succès qu'elles rencontrent souvent nécessite de notre part une attention plus soutenue, et que la redéfinition de publics cibles peut également participer de stratégies de communication.

## **Dominique CHAUVEL**

Je suis Vice-Présidente du Conseil général de Seine-Maritime en charge de la culture et du patrimoine depuis avril 2008, et maire d'une commune de moins de 400 habitants, équipée d'une bibliothèque avec salariés et bénévoles.

Le département de Seine-Maritime comprend 1,2 million d'habitants - 50% en milieu rural, 50% en milieu urbain, et notamment sur le bord de la Seine - 745 communes dont 724 de moins de 10 000 habitants. Parmi celles-ci, 416 ont moins de 500 habitants. Le littoral de la Seine-Maritime s'étend du Havre au Tréport sur 150 kilomètres. Nous sommes proches de l'Ile-de-France, des régions du nord et de l'est, et de nos voisins belges, hollandais, allemands et britanniques.

L'opération « Lire à la plage » entre dans sa 4<sup>ème</sup> année. Elle se déroule pendant deux mois, 7 jours sur 7, sur 11 plages de notre littoral, avec des « cabanes à livres » ouvertes de 11 heures à 19 heures. Ces cabanes sont situées sur les plages et entourées de terrasses en caillibottis. L'entrée est libre et totalement gratuite. C'est réellement une volonté de la part du département que de mettre la culture à la portée de tous. L'opération fonctionne très bien, et est le fruit d'une collaboration de nombreux services du département : la direction de la communication mais surtout les personnels de la bibliothèque départementale de prêt, que je veux saluer pour leur travail considérable. Il y a donc une transversalité des services, ce qui n'est pas toujours simple.

A l'intérieur des cabanes ont été recréés des espaces que les habitués des bibliothèques se réapproprient : bacs à BD pour les enfants, coins aménagés, étagères... Ce sont des endroits très conviviaux et les retombées sont bonnes pour les bibliothèques. Nous travaillons en partenariat avec elles, mais aussi avec les associations locales et les communes, auxquelles nous demandons de s'investir.

Outre ces cabanes à livres, l'opération inclut des animations : des contes, des dédicaces d'auteur, des ateliers (peinture sur galet...). Cette opération est intergénérationnelle et fonctionne très bien. Des gens reviennent d'année en année. Je me souviens d'un petit garçon, lors de l'inauguration d'une cabane, qui est allé chercher un livre et a demandé à une dame de le lui raconter. C'est exactement ce que nous recherchons : des échanges intergénérationnels, des rencontres. Se rencontrent dans nos cabanes à lire des gens de tous horizons et de tous pays.

Comme nous sommes au bord de la mer, nous souhaitons aussi « mouiller » les élus locaux qui nous reçoivent et qui se rendent compte du succès de ces cabanes. De 20 000 personnes, la fréquentation est passée à 60 000 personnes. Nous avons beaucoup parlé du numérique, mais le livre est quelque chose d'intéressant. Nous, élus, devons convaincre nos collègues en milieu rural pour leur montrer les possibilités de la BDP, non seulement à travers cette opération mais aussi à travers tout le travail effectué les 10 autres mois de l'année.

L'opération entraîne une autre perception de la bibliothèque de la part du public de nos cabanes à lire, et qui ose ensuite se rendre dans une bibliothèque.

Si la fréquentation touristique de « Lire à la plage » est intéressante, elle compte aussi des hauts-normands et des gens du département qui ne partent pas en vacances. Cette animation leur permet de découvrir un monde qu'ils ne connaissent pas.

Cette opération est donc vraiment un outil de proximité liant tourisme et culture et intéressant aussi la population locale. Elle rencontre un succès grandissant chaque année : nous sommes passés de 3 à 11 cabanes et les communes nous en réclament partout. Cela a un coût et nous ne pouvons pas multiplier l'opération indéfiniment. Nous avons été démarchés par le département de l'Hérault, qui a lancé une opération « Lire à

la mer » à Carnon. La Vendée est intéressée également, ainsi que la Grande-Bretagne. De nombreux médias nationaux et locaux nous visitent tout l'été. Chaque année, c'est donc un véritable plaisir que d'inaugurer ces cabanes avec les élus, les bibliothèques, les associations. Etre au plus proche de nos concitoyens leur permet de franchir les portes des bibliothèques, qu'ils avaient peut-être peur de franchir, faute d'habitude culturelle.

### **Stéphane WAHNICH**

Globalement, les bibliothèques ont perdu leur monopole de captation documentaire, surtout du fait d'Internet. Aujourd'hui, le public a le choix. Il y a une dizaine d'années, pour obtenir une information, un document, une image ou un livre, on n'avait que le choix entre les librairies et les bibliothèques.

Le public change. De ce fait, les besoins changent et la bibliothèque doit être redéfinie. Dans un premier temps, le métier de bibliothécaire va changer. En 1995, à la question « avez-vous besoin d'une bibliothécaire pour trouver un livre ? », 5% de réponses positives signifiait que la médiation non humaine était bien faite : l'utilisateur n'avait pas besoin de faire appel à un bibliothécaire pour trouver ce qu'il cherchait. Ce pourcentage ne veut plus rien dire aujourd'hui, car la médiation humaine est de retour. Elle se trouve avant tout dans les bibliothèques de type BNF ou universitaire, avec le problème de ressources humaines que cela pose : les bibliothécaires sont généralistes.

Aujourd'hui, on a besoin de lieux, de gens, d'échanges. Pour trouver un document, Internet sera plus efficace. Si l'on veut en revanche des conseils, un échange, de la découverte, on aura besoin de nouveau de bibliothèques et de bibliothécaires. En revanche, le rapport au public et l'intérêt du public de venir dans les bibliothèques ne sera pas le même.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque moderne ? SCP Communication a conduit de nombreuses études, tant pour l'Ardèche que pour la ville de Paris ou d'autres villes. Nous constatons que la bibliothèque monumentale, centralisée fonctionne mal en termes de mise en réseau. En effet, la bibliothèque doit être ancrée dans les habitudes de la ville. Pour avoir le plus d'inscrits possible, il faut qu'elles rentrent en correspondance avec le rythme et le mode de vie des gens. Elle doit faire partie du parcours de la ville, ou à la campagne. La problématique géographique compte peu : les réponses sont similaires à Paris et en Ardèche.

Enfin, la mise en réseau devient très importante. Les gens prennent l'habitude de l'exhaustivité, ce qu'une bibliothèque ne peut pas fournir, à l'inverse d'un réseau de bibliothèques, notamment celui de la BDP. La bibliothèque d'Echirolles, qui offre 20 000 volumes sur 200 m<sup>2</sup> mais un prêt interne de 400 000 volumes, a 1 700 inscrits sur un petit quartier peu favorisé de 7 000 habitants. Il se passe quelque chose : avec peu de moyens physiques, les inscrits sont nombreux et les échanges et la sociabilité extraordinaires. Cela montre que l'on change de modèle.

Si certaines grandes bibliothèques affichent des taux de 30 ou 40% d'inscrits, ce n'est pas parce qu'elles sont grandes mais parce qu'elles rentrent dans la logique de leur ville.

Qu'est-ce que ce rapport au public implique pour les BDP ?

D'abord, les BDP ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en réseau. Dans un département, la BDP est la seule institution capable de mettre en œuvre le réseau, de créer un fichier commun.

S'agissant du rapport du public direct *via* Internet, les bibliothèques n'auront pas le choix. Pour l'utilisateur, il ne s'agit pas de choisir entre la bibliothèque municipale ou le portail Internet de la BDP, mais de savoir si le livre qu'il se procurera provient d'une

bibliothèque américaine ou de la BNF. Dans les années à venir, toute personne reliée à Internet aura accès à un choix mondial. La plus grande collection de livres en langue française sera Gallica et Google. Nous n'aurons pas de rapport au public différencié si nous ne nous y préparons pas.

Cela renvoie au rôle de conseil. La profusion de documents sur Internet tue le choix. Dans les universités, les étudiants se standardisent car ils sortent tous les mêmes documents, issus des premières pages de Google. Faisons confiance à l'être humain pour ne pas se contenter de cette uniformité. Le rôle de conseil et de présélection est appelé à prendre de l'ampleur, et les BDP peuvent jouer un rôle essentiel de ce point de vue. Vous allez faire des choix en tant que professionnels, en termes de valorisation de collection, de mise en avant de choses ou d'autres. Un lien va se retisser entre les bibliothécaires et leur public, qui viendra en bibliothèque ou sur le portail de la BDP car il sait qu'il y trouvera des choses de qualité. Le rôle dans l'approvisionnement et la découverte redeviendra intéressant.

Cela signifie s'ouvrir à l'ensemble du public, qui sinon ne vous attendra pas et ira directement sur Gallica et Google. Il faut donc préparer cette interaction avec le public, entre le réseau des bibliothèques municipales via la BDP et le grand public. Certaines choses sont à ne pas faire.

Il ne faut pas oublier que la bibliothèque est un lieu de sociabilité. Internet peut aussi redonner envie d'aller en bibliothèque. Les expositions de la Bibliothèque Nationale physique existent, mais les expositions virtuelles sur le site de la BNF attirent 10 fois plus de personnes. C'est intéressant en termes d'accès culturel, et ce n'est pas pour autant qu'il y a une négation de la Bibliothèque Nationale de France. L'exposition sur Internet peut donner envie à une personne des antipodes de venir voir la BNF à Paris. Ce phénomène, bien que modéré, existe.

Des interactions sont donc possibles, à condition de les organiser. A ce niveau, le service public doit prendre le pas et non pas le service marchand. Nous ne devons pas nous transformer en Amazon gratuit. Si quelqu'un emprunte un livre *via* un portail de la BDP, il faut lui indiquer la bibliothèque où il peut aller le chercher, et non le lui envoyer par la poste. Cela reviendrait à rentrer dans une logique quasi-marchande de service gratuit, lequel ne serait pas valorisante car ne créant pas de sociabilité mais seulement un rapport de captation gratuite. Ce ne serait pas intéressant, y compris en termes d'aménagement du territoire. Quelques BDP raisonnent pourtant ainsi.

Une deuxième solution consiste à tenir compte de lieux multiples, où les documents demandés peuvent être mis à disposition. Un prêt inter-BDP reste à organiser, comme cela existe en Finlande. Cela permettrait à toute collectivité locale, toute commune de France, de disposer d'un petit « Point lecture » sur quelques mètres carrés, mais donnant accès à des centaines de milliers de volumes *via* la mutualisation de l'ensemble des collections.

Dans ce cadre, le rapport espace/temps disparaît : habiter dans une petite commune n'empêche pas d'accéder à une grande collection et à un véritable service. Or, dès que la bibliothèque offre un véritable service et une véritable collection, son attractivité reste intacte et peut atteindre des taux d'inscrits de 30 ou 40%.

En conclusion, les BDP sont à la veille d'un renouveau. La BDP sera la seule institution capable d'organiser une mise en réseau, y compris sur le plan financier. Je pense qu'un avenir important s'offre à elle.

## **Daniel CONROD**

Nous sommes passés un peu rapidement tout à l'heure sur la question des freins.

## **Christophe EVANS**

La question des freins était posée dans le cadre d'une enquête quantitative par voie de questionnaire. Les deux principaux freins qui émergeaient parmi l'ensemble des personnes interrogées étaient le manque de temps et le manque d'habitude. Ce peut être des prétextes : ne pas avoir de temps signifie que l'on ne consacre pas de temps à ce type d'activité, ou que l'on ne se sent pas à sa place dans ces lieux. Le manque de temps ne renvoyait pas spécifiquement à la question des horaires d'ouverture des bibliothèques, question importante qui fait débat.

En revanche, pour les usagers inscrits, la question des jours et horaires d'ouverture étaient le frein principal. Si on agit à ce niveau, on satisfera donc avant tout les inscrits. Chez les non-usagers, le frein principal est le suivant : trop de choses qui ne l'intéressent pas. On en conclut qu'ils ne se sentent pas représentés dans les collections.

## **De la salle**

Je voudrais revenir sur l'intervention de Stéphane WAHNICH concernant la notion de réseau fédéré. Vous qui avez travaillé sur les réseaux de BDP, le fait que vous n'avez pas été sensibles à ce qui se fait sur le terrain depuis des années est un signe. En effet, depuis au moins 20 ans que, quelle que soit la bibliothèque à laquelle vous êtes inscrits, vous pouvez avoir accès à toutes les ressources possibles par le biais du prêt inter-bibliothèques. Cela ne pose aucune difficulté. De plus en plus de départements, comme la Haute-Marne, développent en outre des catalogues fédérés, pour que chaque internaute ait une vision globale des ressources documentaires de son département, en un seul clic ou par le biais de portails. Ces pratiques n'en sont plus à leurs balbutiements : elles sont rodées et fonctionnent.

Si vous n'avez pas été sensibles à ces pratiques, c'est que nous avons encore énormément à faire en termes de communication.

## **Stéphane WAHNICH**

Ce n'est pas seulement une question de communication. La moitié des BDP n'ont pas de portail internet. Selon la logique du public, le fait de savoir qu'un livre est à l'autre bout du Département n'est pas suffisant : le livre doit arriver à proximité de l'utilisateur, or cette pratique n'est pas du tout généralisée. Le cas de votre département ne reflète pas la situation nationale.

S'agissant de la lisibilité, il faut d'abord que les gens comprennent que cela peut exister. De très nombreux étudiants ne comprennent pas la notion de ressource électronique – moins en sciences exactes qu'en sciences juridiques, par exemple. Je ne m'étonne pas du faible nombre d'inscrits en Hérault car il faut d'abord connaître le concept avant de pouvoir comprendre.

S'agissant ensuite du service, il faut communiquer sur le service, de manière compréhensible, et être capable d'irriguer rapidement tout le département. Le fait qu'un livre mette 3 mois pour arriver d'un point à un autre semble satisfaire les usagers, mais cela ne pourra pas durer. Il faudra donc développer de manière efficiente cette capacité d'apporter un document d'un point à un autre.

Nous avons rencontré des situations très hétérogènes, avec des BDP très efficaces, mais aussi des BDP qui ne se posent pas la question.

## **De la salle**

Les situations sont en effet hétérogènes. Les idées que vous avancez sont intéressantes, mais il faudra se confronter à la réalité et à la grande différence des Départements. S'agissant des catalogues départementaux, il peut être possible d'organiser une couverture dans un certain nombre de points. Mais en Ille-et-Vilaine, l'échelle des communautés de communes et d'agglomération sera plus pertinente pour les déplacements de documents. Quel est le sens de déplacer les livres d'un bout à l'autre du département ?

Il n'existe pas de solution unique. Chaque Département devra trouver la solution la plus adaptée pour l'aménagement de son territoire.

Dans certains Départements, comme le mien, les collectivités d'agglomérations, comme celle de Rennes, n'ont pas forcément la capacité d'élaborer un catalogue commun. Je ne porte pas un jugement : c'est un fait. Le deuxième problème est celui de la structuration des territoires. Certains sont clairement structurés autour de villes importantes, d'autres n'ont pas de point central fédérateur.

Je tenais à souligner l'hétérogénéité des situations.

## **Stéphane WAHNICH**

Je suis d'accord avec vous. Tout territoire a son histoire et sa géographie, et il faut en tenir compte. Il n'existe pas de modèle unique, mais plutôt une tendance générale vers laquelle tendre.

## **Alain DUPERRIER**

Je partage l'analyse de l'intervenante. La majorité des emprunts d'une bibliothèque se fait *in situ*. Le recours au catalogue collectif se fait par le truchement d'un portail Internet, mais ne représente pas le volume principal de l'offre de service public.

L'enjeu est celui de la mutualisation de moyens, notamment pour les plus petites communes. Cela passera par la mutualisation de moyens numériques mais aussi par la mutualisation physique. C'est bien à l'échelon des communautés de communes que cette mutualisation doit être prioritairement accompagnée par les Départements. Donnons les moyens à chacun de ces territoires, en fonction de leur contexte, mais sans substitution.

## **De la salle**

Lors d'un stage avec de futurs directeurs de BDP, nous avons rencontré un élu du Morbihan, qui avait essayé à l'époque de créer un portail informatique en réseau. La mise en réseau des bibliothèques en était alors à ses balbutiements. Cet élu avait constaté que cela ne fonctionnait pas et il avait été décidé de travailler ensemble autour de l'animation et d'autres activités plus humaines.

Nous nous trouvons probablement aujourd'hui à un autre tournant : quelle est l'implication du personnel des bibliothèques départementales, par rapport au public en général, jusqu'au public direct ? Si j'en crois l'exemple de « Lire à la plage », le personnel est impliqué auprès du public final.

Nos équipes comptent des compétences qui peuvent aussi s'exprimer de cette façon, à travers des publicités mais aussi dans le cadre de l'organisation des réseaux de bibliothèques. Il y a là un nouvel enjeu sur lequel nous devons travailler. La phase de l'aménagement du territoire continue, mais notre rôle est moins de traiter des dossiers

d'aménagement de bibliothèques dans les conseils généraux que de nous impliquer réellement sur le terrain, en tant que bibliothécaire.

### **Daniel CONROD**

Qu'est-ce qu'être bibliothécaire ?

#### **De la salle, le même intervenant**

Un bibliothécaire est quelqu'un qui essaie d'organiser une médiation entre des livres et des lecteurs. Je suis un bibliothécaire heureux si les personnes rencontrent le livre ou la lecture sous toutes ses formes, y compris numérique.

#### **De la salle**

L'opération « Lire à la plage » à cela d'intéressant qu'elle n'est pas plaquée : elle implique un partenariat entre le conseil général et les communes d'accueil.

### **Dominique CHAUVEL**

En effet, les cabanes appartiennent physiquement au Département, mais au fil des années, nous avons mis en place un partenariat avec les communes, par exemple dans le prêt de documents ayant trait aux communes. Les associations locales s'impliquent dans l'animation, au-delà du livre, autour des cabanes. C'est également un élément très important.

Les élus conduisent une réflexion sur la manière de prolonger l'expérience de « Lire à la plage » dans leur commune, tout au long de l'année.

S'agissant de l'intercommunalité, le littoral attire les touristes comme la population locale, mais il ne faut pas oublier l'arrière-pays. Les animations de « Lire à la plage » pourraient être des mises en bouche sous forme de lectures de contes ou de petites scènes de théâtre, renvoyant à un événement plus complet dans l'arrière-pays, dans des petites communes oubliées, comme la suite du conte ou une rencontre avec l'auteur. A l'échelle d'une communauté de communes comprenant une bande littorale, ce serait du véritable aménagement du territoire. Ce serait amener la culture au plus près des gens, dans des lieux qu'ils connaissent – salle de fête, café. Dans ce cas, le Département aurait rempli son rôle.

Il ne faut pas non plus oublier les difficultés de circulation d'un village à un autre.

### **Daniel CONROD**

Je suis également auteur. En vous écoutant, je me demande si le but de l'objet-livre n'est pas de rentrer dans une culturalisation de la vie, où toutes les disciplines seraient articulées les unes aux autres, où le livre viserait à une « mise en distraction » des populations.

### **Dominique CHAUVEL**

Si le livre est un prétexte à faire se rencontrer des gens qui ne se rencontreraient pas, à faire se rencontrer un auteur avec quelqu'un qui n'irait jamais vers lui, pourquoi pas ?

Dernièrement, nous avons organisé une rencontre à la bibliothèque de mon village, en présence d'un dessinateur et d'un colporteur de livres. Cela a été effectivement un prétexte, mais cela a permis des rencontres.



## **De la salle**

On ne peut pas toujours raisonner en termes quantitatifs. La rencontre entre *le livre* et *l'auteur* ou *l'illustrateur* est également essentielle. Nous organisons régulièrement des lectures à voix haute et des soirées ciné-clubs. Nous n'avons parfois que 20 auditeurs, parfois 50, mais les débats sont souvent extrêmement riches. Notre métier est aussi de faire découvrir des livres dont on ne soupçonne pas l'existence.

## **De la salle**

Je reviens à la question de *l'auteur* qui ne serait qu'un prétexte. Lire est une nécessité pour participer au monde. Si la chose publique a décidé de s'en mêler, en créant des lieux, en mettant en place des professionnels, en développant une problématique de la médiation, sous toutes sortes de formes, c'est bien que l'on sent qu'il y a péril. Lire est donc indispensable, comme il est indispensable pour survivre de manger. Ce qui compte le plus est de prendre du plaisir quand on lit. Nous devons en fait être les médiateurs d'une forme de plaisir, celui d'exister. Si on l'oublie, on fait de l'instrumentalisation et du prétexte. Je crois que les bibliothécaires ont envie de ce goût de la curiosité et de la découverte. Ils le font avec gourmandise et ils veulent le partager, car ils sont des médiateurs !

## **De la salle**

Alain DUPERRIER a évoqué la question du public et de sa transversalité. La lecture publique a été mise au cœur des politiques départementales : comment les publics se croisent-ils ? Il y a ici quelques directeurs aux affaires culturelles, peu nombreux, mais ils s'interrogent sur la manière de créer des passerelles entre des publics qui fréquentent les médiathèques et ceux qui vont ailleurs. Comment régler cette question ?

## **Daniel CONROD**

Mais faut-il que ces publics se croisent ?

## **Un intervenant**

C'est un peu la même question. Cela fait partie des paradoxes que l'on cultive mais qui ne sont pas nouveaux.

Le plus beau est ce qu'on ignore. Le rapport à un livre est une relation infinie au monde. Dans la lecture, on est tout seul, et c'est ce qui est merveilleux, de lire et de communiquer avec cette pensée et avec le monde, de savoir que cette relation existe aux autres. *In fine*, dans les bibliothèques, on ne sait pas réellement ce qui se passe. Certains parcours de vie sont infléchis, par la rencontre d'une personne avec une œuvre ou une information. Le bibliothécaire le saura ou ne le saura pas.

Dans la bibliothèque de Limoges, on voyait physiquement des personnes changer de comportement en entrant dans le lieu. La relation de rue entre les générations et les classes sociales n'existent plus dans cet espace, car il est intégré et approprié que, dans cet espace public, la règle du jeu n'est pas la même. C'est un havre au quotidien. La notion de rapport marchand a été évoquée tout à l'heure. Nous ne sommes plus dans un espace marchand, ce qui est rare dans notre vie quotidienne.

A la bibliothèque de Limoges, j'ai rencontré une vieille dame qui s'y rendait tous les jours et qui vivait les jours fériés comme un drame. Elle a exprimé le désir d'y mourir ! Un chômeur appréciait que l'ANPE soit à côté et que la bibliothèque offre un accès à Internet pour compléter ses recherches. Tel autre appréciait la présence du jardin, car cette bibliothèque en a un.

Ces aspects ne touchent pas que le bibliothécaire. Cela ne peut exister sans l'offre documentaire, sans l'offre de services. Ce n'est pas l'apanage des grandes ou des petites structures. Quand il y a une volonté politique forte de faire de belles choses, on obtient 40% d'inscrits. Dans les plus petites structures, les lectorats sont bien plus importants que dans les grandes. Parfois, même si c'est rare, il y a même plus d'inscrits que d'habitants de la commune.

### **Stéphane WAHNICH**

Les bibliothèques sont un lieu de civilisation, un lieu non marchand, mais pas un lieu socialement neutre. C'est à ce niveau que la mise en réseau est importante. Une bibliothèque centrale, comme celle de Limoges, n'est pas fréquentée par les populations des quartiers périphériques ni des petites communes autour. Il s'agit de donner une équité au service public vis-à-vis ces populations. Il est vrai que ces bibliothèques centrales donnent lieu à un rite unifiant de ces populations, quelle que soit leur catégorie sociale, mais il s'agit majoritairement de cadres, d'enfants de cadres. Dans le cadre de la mise en réseau de bibliothèques de lieux moins prestigieux, l'ouverture sociale est plus grande. Peut-être que les pratiques sont moins unifiantes socialement, mais cela offre un intérêt non négligeable, y compris dans le devenir des gens.

Enfin, je vous rejoins sur le fait qu'un livre peut changer une vie, peut changer le parcours d'un être humain, de même qu'une rencontre avec un autre être humain. C'est pourquoi en effet il ne faut pas se cantonner au quantitatif. La multiplication de ces parcours en devenir est un des rôles de la bibliothèque. Ce que l'on ne sait pas est peut-être la chose la plus intéressante, mais peut-être faut-il la garder secrète.

## **Troisième Table ronde** **Lecture publique et aménagement du territoire**

*Participent à la table ronde :*

*Christophe GUILLUY, Géographe, spécialiste des dynamiques territoriales*  
*Philippe VALADE, Directeur de la BDP des Pyrénées Orientales/ADBDP*  
*Olivier PEVERELLI, Vice Président du Conseil général de l'Ardèche*  
*Vincent EBLE, Président du Conseil Général de Seine et Marne*

### **Daniel CONROD**

Notre table ronde est organisée comme les précédentes : nous écouterons dans un premier temps les différents intervenants qui m'ont rejoint à la tribune, avant d'échanger avec l'ensemble de la salle. Je donne immédiatement la parole à Christophe Guilluy.

### **I. Les dynamiques sociales des territoires ou comment remettre en cause nos idées reçues sur l'organisation de l'espace français**

#### **Christophe GUILLUY**

Je suis sans doute le seul intervenant de la journée à ne pas intervenir sur le thème de la lecture, mais sur celui des dynamiques sociales des territoires. Le temps qui m'est accordé étant limité, je ne pourrai vous présenter ce sujet en détail, et j'ai choisi de me concentrer sur les dynamiques de transformation des territoires. J'espère que nous parviendrons ainsi à sortir des schémas classiques d'organisation des territoires.

Les territoires et les métropoles évoluent au fil du temps. Récemment, la commission Balladur, dont j'ai suivi comme vous les travaux, a montré la capacité des experts à schématiser les territoires de façon très précise, ce qui ne laisse pas de me surprendre. J'en retiens pour ma part que la France est composée de grandes métropoles qui structurent les espaces économiques et sociaux et des territoires portés par d'autres dynamiques. La France se résume, de façon schématique, à des métropoles qui créent de la richesse et dans lesquelles se concentrent les professions les plus dynamiques et les secteurs de pointes, et à des espaces que l'on peut qualifier de off ou de out. Il s'agit des régions industrielles, des espaces ruraux et des espaces littoraux. On précise d'ailleurs que ces derniers sont animés par des économies résidentielles : les habitants y résident uniquement, ce sont notamment des retraités qui vivent de prestations. Les territoires ruraux sont en effet considérés comme vieillissant, alors que les grandes métropoles paraissent toutes actives et dynamiques et semblent compter une population de plus en plus jeune.

Personnellement, ce simplisme me frappe d'autant plus que ces images ont des conséquences en termes de politiques publiques. Prenons l'exemple des espaces périurbains. Si je les définis comme des territoires constitués de maisons individuelles habitées par des classes moyennes, je laisse entendre que les populations sont parfaitement intégrées et n'ont pas réellement besoin de soutien. Elles bénéficient de la mondialisation et vivent dans l'espace économique actuelle. Cette description simpliste conduit à l'idée que les espaces, en France, se structurent autour de métropole et que, dans ce contexte, les Départements ne sont plus un échelon nécessaires et qu'il paraît utile de fusionner les grandes régions, en s'inscrivant dans une logique européenne. La commission Balladur estime qu'une telle structuration permet de répondre aux véritables besoins de la population.

Ici, les territoires sont définis de manière statique, alors que tout territoire devrait être regardé dans une optique dynamique. Par exemple, les quartiers sensibles sont considérés, dans une vision statique, comme des quartiers où les jeunes sont nombreux, alors que la dynamique démographique la plus prégnante à l'heure actuelle dans les zones urbaines sensibles concerne l'augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans. Cet élément n'est toutefois pas mis en avant, car il ne correspond pas à notre idée première.

De même, nous entendons souvent que 80 % des Français vivent dans un espace urbain. Or, les villes centres ne concentrent que 25 % de la population française. 30 % des Français vivent dans la ville dense si l'on inclut les banlieues. Ainsi, la grande majorité des habitants vivent hors des grandes villes, dans les espaces périurbains et ruraux, qui sont qualifiés de « out », alors qu'ils sont les lieux de la croissance démographique. Sans insister sur les chiffres, la croissance démographique concerne à l'heure actuelle en premier lieu les espaces ruraux, en deuxième lieu les espaces périurbains et en troisième lieu les villes centres.

Nous assistons donc à une réorganisation des espaces qui ne peut se résumer à des métropoles et des zones rurales inactives. D'une part, les villes s'étendent et représentent un poids démographique de plus en plus important. D'autre part, la question sociale se pose aujourd'hui différemment. En effet, la réorganisation de l'espace ne conduit pas à diviser la société française entre des espaces périurbains habités par des classes moyennes et des espaces centraux habités par des jeunes fortunés. La question sociale se pose aujourd'hui de façon cruciale dans les zones périphériques, car les espaces ruraux accueillent ainsi de plus en plus de ménages modestes, voire en situation précaire. D'après les statistiques dont nous disposons, 80 % des ménages qui s'installent dans les espaces ruraux disposent de revenus modestes. Une nouvelle géographie sociale, en dehors des schémas traditionnels, se met en place et montre l'évolution permanente de la population des espaces ruraux. Globalement, ces derniers voient leur population vieillir, mais dans certaines zones, le nombre de jeunes augmente. De nouvelles populations s'installent, sans que cela soit visible, en raison de notre vision schématique de l'espace français. De même, les plans sociaux ne concernent en règle générale pas les grandes villes, mais les espaces ruraux et périurbains. Or ils posent de nombreuses questions sociales.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, 22 % des Français vivent très éloignés d'un réseau de transport public, ce qui correspond aux populations vivant dans les espaces ruraux et périurbains, populations qui ne sont guère prises en compte dans les politiques publiques. En effet, pour ces dernières, les décisions se prennent dans les villes centres.

Certes, le vieillissement des espaces ruraux et périurbains est une réalité, mais il présente des formes diverses selon les territoires. La population vieillira plus vite dans certains départements que dans d'autres au cours des 20 prochaines années, d'après les études réalisées. Ces dernières montrent également que l'augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans concernera essentiellement les espaces urbains. L'accroissement de cette population sera moins fort dans les espaces ruraux, ce qui témoigne concrètement de la réorganisation du territoire. La France de demain ne ressemblera pas à l'idée que nous nous en faisons aujourd'hui.

Prenons le cas du logement social. Actuellement, la politique en la matière s'inscrit dans une logique de dispersion. L'analyse de la construction de logements sociaux sur l'ensemble du territoire montre que des programmes sont menés dans des espaces ruraux et périurbains qui ne proposaient pas ce type de logement par le passé. Ainsi, à l'avenir, ces territoires accueilleront de nouvelles populations, en particulier dans le Grand Ouest de la France. De mon point de vue, il s'agit d'une question particulièrement sensible, qui montre l'importance du département en tant qu'institution. En effet, la question de l'évolution sociale des territoires se posera dans les années à venir à une

échelle de plus en plus fine. L'échelle départementale devrait alors être la mieux à même de saisir les changements et d'offrir des structures proches des populations.

## **II. Quel rôle peut jouer un Département en matière de lecture publique face au morcellement de l'espace infra-départemental ?**

### **Vincent EBLE**

J'interviens ici d'une part en tant que Président du département de Seine-et-Marne, et d'autre part de manière plus générale en tant que Vice-Président de la commission culture de l'Assemblée des Départements de France. Je suis dans ce cadre la question des politiques culturelles, et j'ai rencontré certains d'entre vous sur ces sujets à Périgueux, lors de l'assemblée des directeurs de bibliothèques publiques départementales. Je ne possède toutefois pas à propos de la France le même niveau d'expertise qu'à l'échelle de mon territoire et ne suis pas certain de pouvoir vous présenter une vision transverse, tenant compte de la diversité des territoires, ni de pouvoir vous proposer des éléments de diagnostics pertinents, compte tenu de cette diversité.

Le champ de la lecture publique, qui est un domaine particulier au sein des politiques culturelles des Départements, pourrait suivre un chemin vertueux si les politiques étaient adaptées aux réalités territoriales. Nous pouvons avoir une crainte sur ce point quand on nous annonce la disparition de la clause de compétence générale pour les Régions et les Départements. Le champ de responsabilité dans lequel vous exercez, à savoir la lecture publique, n'est pas directement visée, car la loi donne une responsabilité particulière dans ce domaine aux Départements. Nous pouvons donc estimer que ce champ est protégé. Pour autant, la disparition de la clause de compétence générale ne permettra plus d'adapter de façon aussi aisée qu'aujourd'hui les politiques publiques menées sur un territoire à l'identité de ce dernier. Les collectivités territoriales que sont les Régions et les Départements devront en effet agir dans un champ extrêmement limité de compétences et répondre à un modèle d'actions normées par les dispositifs légaux et réglementaires. Elles ne pourront plus tenir compte de leurs identités propres pour agir. Or, de mon point de vue, cette évolution constitue un risque pour la politique culturelle.

L'Etat a mené récemment, pour ses propres services, une politique connue sous l'appellation RGPP (Révision générale des Politiques publiques), qu'il serait sans doute plus avisé de nommer Réduction générale des politiques publiques. Il s'agit en effet de revoir les modalités de sa présence dans le champ de l'intervention publique. Ce modèle pourrait être imposé aux collectivités, qui sont réticentes, qui se verraient imposer une réduction de l'action publique à des domaines bien délimités... L'objectif apparaît clairement : il s'agit de laisser des espaces d'intervention pour l'action privée, ce qui ne peut que nous interpellier, que nous soyons élus ou que nous soyons en responsabilité dans une collectivité locale. Nous devons nous interroger sur les contraintes qui s'appliquent à nous.

Agir au bénéfice de la lecture publique dans nos territoires revient à se poser la question de la justesse des politiques menées, comme vous l'avez fait ce matin, et à s'interroger sur l'échelon d'intervention pertinent. Christophe Guilluy nous a invité à tenir compte de la réalité territoriale, qui est une spécificité française. Pour autant, l'organisation ne constitue en rien une « anomalie », comme on cherche à nous le faire croire actuellement. En effet, la plupart des pays européens compte quatre strates territoriales. Je participe, au nom de l'Assemblée des Départements de France, au congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, lieu de réflexion par excellence sur les modalités de fonctionnement des pouvoirs locaux, où j'ai pu constater que la France n'avait pas une organisation spécifique. En revanche, le morcellement territorial est une

originalité française et il convient sans doute de s'interroger sur la dimension des instances régionales et il paraît absolument nécessaire de se poser la question du morcellement communal. En Seine-et-Marne, 75 % des communes comptent moins de 2 000 habitants, soit 385 communes sur 514. Nombre d'entre elles sont parallèlement retenues dans la zone agglomérée de Paris telle que la définit l'INSEE. Il s'agit donc de communes urbaines, même quand elles ne comptent que 250 habitants.

De mon point de vue, la question n'est pas de savoir *comment* les populations s'inscrivent sur le territoire au sein de la typologie du bâti et de l'environnement, mais il faudrait s'interroger sur la dimension de la collectivité. En effet, en théorie, une commune dispose uniquement de ses moyens propres, qu'elle soit située en zone urbaine ou en zone rurale. Elle ne peut répondre aux besoins de ses administrés qu'en fonction de ce budget. Or, ce point est essentiel en matière de lecture publique. En effet, les BDP agissent soit directement, soit en support d'actions indultes par des communes ou des intercommunalités. Dans le même temps, si je demande, comme Président d'un Conseil général, à la BDP d'intervenir de préférence dans les territoires les moins bien dotés, je mets en œuvre une sorte de prime à l'inaction. Le Département se substitue en effet alors aux communes les moins actives, ce qui pose un réel problème politique. Notre seule possibilité, en tant que Conseils généraux, est donc d'inciter.

En Seine-et-Marne, nous avons maintenu le dispositif qui avait été mis en place par nos prédécesseurs et qui est de mon point de vue inopérant. Concrètement, nous accordons une participation de 10 % aux aides financières pour les opérations d'équipement de bibliothèques inscrites dans un cadre intercommunal. Nous estimons que l'échelon communal n'est pas satisfaisant et offrons donc une participation quand le projet est porté par l'intercommunalité. De mon point de vue, ces 10 % ne sont pas structurants.

Nous pourrions aller au-delà et apporter une aide uniquement aux projets intercommunaux, afin d'éviter le saupoudrage et les structures de type « points lecture », qui sont d'ailleurs en général tenues par des associations, le dispositif public étant inopérant. De nombreux lieux sont en effet aujourd'hui mis en place par des associations, dont les fonds en livre sont très réduits et ne se renouvellent pas. Or la fréquentation des bibliothèques est fortement corrélée aux fonds consacrés aux acquisitions. Un effort important en matière d'acquisition permet de développer les publics, dans tous les domaines, qu'il s'agisse du documentaire ou de la littérature. La population souhaite en effet trouver dans sa bibliothèque l'actualité de l'édition.

Ainsi, la taille de l'acteur à l'origine du projet est centrale. Or, le Département n'a pas pour vocation d'agir à la place des collectivités. Il ne peut jouer qu'un rôle incitatif. De mon point de vue, la question essentielle à traiter est celle de la taille des collectivités de proximité, qui doit être suffisante pour permettre l'action. Ce n'est pas la question de la superposition des acteurs, sur laquelle, de mon point de vue, le diagnostic n'est pas satisfaisant, qu'il soit fait dans le cadre du débat public ou dans le cadre de la commission Ballardur.

### **III. Quand l'action de lecture publique s'inscrit dans le schéma d'action sociale d'un département**

#### **Olivier PEVERELLI**

Le Département de l'Ardèche compte 307 000 habitants et 350 communes. Je suis moi-même maire du Teil, la sixième commune du Département, avec 8 000 habitants. Le département totalise 234 bibliothèques publiques, 120 étant dans des communes de moins de 500 habitants. La bibliothèque départementale est par ailleurs présente dans 12 centres médico-sociaux et dans 12 centres de loisir, ainsi qu'à la Maison d'Arrêt. Nous réfléchissons actuellement à son implantation dans les maisons accueillant des personnes handicapées, sachant qu'elle est déjà présente dans les maisons de retraite, dans le

cadre de la démarche Culture bleue. 50 des 92 maisons de retraite bénéficie de ce dispositif, qui s'inscrit dans les schémas sociaux du Département. Nous travaillons en effet de manière transverse sur les questions de culture et d'action sociale depuis plus de 10 ans au Conseil général.

Le schéma d'action sociale compte ainsi un volet culturel, qui conduit à la mise en place d'animateurs du livre dans les maisons de retraite. Leur poste est pris en charge dans le cadre de la ligne budgétaire action sociale et non dans le cadre de la ligne budgétaire Culture. Nous devons donc mettre le dispositif en place sur l'ensemble du territoire ardéchois. Cette situation nous permet de *décloisonner* la politique culturelle, la culture étant un élément de la qualité de vie en particulier pour les personnes âgées.

En 2008, nous avons lancé en parallèle l'action « Les bébés aiment lire », car nous avons constaté que les bébés d'Ardèche étaient portés sur la lecture. Nous travaillons sur cette opération, qui dépend de la PMI, dans le cadre du schéma d'action sociale, en réseau, avec les crèches, les relais assistance maternelle et les écoles maternelles. Tous les professionnels de la petite enfance sont donc réunis autour de ce projet, qui nous conduit à formuler une offre documentaire spécifique pour les enfants de 0 à 3 ans. Environ 130 ouvrages sont mis à disposition dans les crèches, les écoles maternelles et les bibliothèques. Un plan de formation a été mis en place et les formations sont réalisées dans les bibliothèques les plus importantes du département, de manière décentralisée, pour les assistantes maternelles et les personnels des crèches. Elles permettent des échanges avec les bibliothécaires salariés et bénévoles. Nous avons prévu également un programme de sensibilisation des parents, dans les crèches, dans les bibliothèques et dans les librairies.

Nous apportons en outre un soutien aux écrivains qui proposent des livres pour la petite enfance, dans le cadre de l'opération « une naissance, un livre ». Cette dernière prévoit d'offrir, en même temps que le carnet de santé de l'enfant venant de naître, un livre aux parents. Il s'agit pour l'enfant du premier contact avec la lecture. A ce jour, nous avons offert 3 000 livres. Nous avons par ailleurs lancé un concours pour la création d'un livre destiné à ces nouveaux-nés. L'écrivain qui le remportera participera à des animations et travaillera à la médiation de son livre. Il interviendra dans les crèches et les écoles maternelles, où il rencontrera aussi bien les personnels que les parents des enfants.

Par ailleurs, l'action d'accompagnement par l'écrit, que nous avons lancée récemment, concerne les personnes hospitalisées et les personnes en fin de vie qui ne sont plus en mesure d'écrire. Un écrivain public, qui est employé par les maisons de retraite et par le service culturel du Conseil général, se déplace auprès des personnes et leur propose un accompagnement individuel tant que collectif. L'écrivain public propose notamment la rédaction de correspondance personnelle et de biographie. Il décrit ainsi son action : « Cet accompagnement par l'écrit, déjà existant au Canada, notamment en milieu palliatif, est novateur en France. En défendant le droit d'accès au plaisir et à l'émotion, le besoin fondamental de projet, d'expression et d'écoute, cet accompagnement soutient le cœur et l'âme auprès du corps souffrant. Bien plus qu'un simple service de biographie ou de correspondance, il se définit en tant que soin de support à part entière dans le cadre d'une démarche de soin qui se doit désormais d'être holistique, si l'on souhaite considérer la personne dans son entièreté. »

L'action est menée depuis un an dans trois maisons de retraite du Sud de l'Ardèche et s'étend dans une démarche auprès des animateurs du livre, qui suivront une formation à l'écriture et à la médiation par l'écriture.

Pour conclure, nous nous posons la question de l'évolution de nos bibliothèques et de l'irrigation du territoire. Nous avons créé un fonds documentaire en lien avec la commune de Lussas, où se tiennent chaque année les états généraux du film documentaire, qui sont financés tant par le budget de la culture que par le budget de l'action économique

du Conseil général. Par ailleurs, le Conseil général a signé une convention avec l'Etat et les communes afin de permettre le financement de postes de bibliothécaires et la mise en réseau des bibliothèques. Néanmoins, les premiers médiateurs du livre dans le Département reste les travailleurs sociaux.

#### **IV. Le rôle de structuration du territoire de la politique départementale de lecture publique**

##### **Philippe VALADE**

Nous avons défini au cours de la matinée les bibliothèques, et nous nous attardons cet après-midi plus sur la notion d'aménagement du territoire, dont j'ai trouvé, sur Wikipedia, la définition suivante : « l'aménagement du territoire est l'accompagnement du développement du territoire et la réduction des inégalités sociales ». Les politiques que nous menons concernant les bibliothèques visent à l'égalité d'accès des citoyens et relèvent donc bien de ces deux points : la lecture publique est de manière évidente un objectif en termes d'aménagement du territoire. Olivier PEVERELLI vient d'ailleurs en détaillant des politiques « par public » de nous le démontrer de façon fort intéressante pour le département de l'Ardèche. Je concentrerai pour ma part mon propos sur « l'approche spatiale » .

Les situations de BDP sont hétérogènes, comme nous l'avons vu au cours de la matinée. L'augmentation du nombre de bibliobus est une solution qui ne semble plus totalement dans l'air du temps, bien qu'elle conserve un intérêt. Des actions sont aujourd'hui menées pour assurer le développement des bibliothèques de proximité et certaines BDP se développent et voient leur mission devenir de plus en plus large jusqu'à l'accueil direct du public. Dans les Pyrénées orientales, le Conseil général a choisi d'agir de manière active dans le développement des bibliothèques des communautés de communes. Rappelons que les Pyrénées orientales comptent 400 000 habitants, une ville de 100 000 habitants, inscrite dans une agglomération de 200 000 habitants, pour 200 communes au total. La politique de lecture publique du département concerne essentiellement les zones rurales ne comptant aucune ville de plus de 10 000 habitants et qui sont pour certaines situées en montagne.

La politique d'aménagement du territoire consiste, dans les Pyrénées orientales, à découper le territoire en dix zones géographiquement homogènes, sans se baser nécessairement sur les frontières des cantons, mais en prenant en compte les communautés de communes existantes ou en cours de création. Dix bibliothèques dites communautaires seront créées dans ces zones, les communes transférant la compétence de lecture publique aux communautés de communes concernées. Les collections, le personnel et les bâtiments seront transférés. Ainsi, la bibliothèque d'une communauté de commune aura pour base, quel que soit le nombre de bâtiments, un système informatique, un catalogue et une carte d'accès uniques. Les citoyens auront donc accès à tous les documents de la zone. Cette opération de mise en commun sera suivie d'un programme d'investissement et de mise à niveau des bibliothèques, en fonction de la taille de la communauté de communes, l'objectif étant de se rapprocher des normes fixées par l'Etat. Les collections feront l'objet d'une mise à niveau et le Conseil général assurera un cofinancement de la rémunération du personnel compétent pour le gérer.

Le dispositif s'appuie sur une convention qui croise les financements de l'Etat, de la Région, du Département et de la communauté de communes. Il permet de réaliser des investissements très conséquents, pour un coût qui reste limité pour le Département des Pyrénées orientales : environ 5 millions d'euros sur 10 ans, soit environ un vingtième du budget destiné aux collèges et un centième du budget des routes. Or la politique de lecture publique a un impact très intéressant sur les citoyens. J'ai comparé le bénéfice de l'investissement dans les écoles de musique, qui, après avoir été voulues par l'Etat, dépendent aujourd'hui des départements, et les bibliothèques et j'aboutis à un rapport



de un à dix. Concrètement, un euro investi dans une bibliothèque permet d'atteindre dix fois plus de personnes qu'un euro investi dans une école de musique. Certes, ces propos ne sont pas appréciés des responsables des écoles de musique, mais ils se basent sur une réalité de terrain. En outre, de mon point de vue, la période que nous traversons actuellement nous donne paradoxalement l'opportunité de proposer une telle politique, étant donné les faibles marges de manoeuvre des collectivités : le rapport « qualité/prix » sera à l'avenir examiné de manière de plus en plus fine ! .

Pour les communautés de communes, le projet que nous proposons dans les Pyrénées orientales permet de développer l'esprit communautaire et se base sur une égalité de traitement de chacune des communes. La structuration du système informatique se fait par exemple sans tête de réseau. Les investissements sont réalisés au prorata de la population que compte chaque commune. Par ailleurs, les moyens sont mutualisés pour renforcer les collections. Il est communément admis qu'une bibliothèque, pour être attractive pour la population, doit compter 2,5 livres par habitants. Le dispositif intercommunal permet de passer à deux livres et donc de réaliser des économies d'échelle. Les livres sont transférés d'une commune à l'autre, ce qui peut se faire en utilisant les services de La Poste. Dans certaines communautés de communes, le transfert des documents entre bibliothèques est réalisé par le service des ordures ménagères, ce qui conduit à une mutualisation des moyens. Cette solution me paraît intéressante. Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'un livre soit transporté dans une caisse en plastique fermée dans la cabine de la benne à ordures. Il s'agit d'ailleurs d'une innovation proposée par les communautés de communes.

Par ailleurs, le dispositif permet de réaliser une économie concernant le catalogue, qui est commun à toutes les communes et sera bientôt unique au niveau du Département. En effet, le Département partage son logiciel avec les communautés de communes, qui l'utilisent pour gérer leurs adhérents, etc. Les notices des ouvrages sont communes, ce qui limite le travail des collectivités sur ce point. Ces dernières font en outre l'économie de l'achat d'un serveur et d'un logiciel et n'ont pas à assurer la maintenance informatique. La gestion informatique ne représente ici plus un obstacle.

Le Conseil général enregistre les bénéfices de l'ensemble de l'opération en termes de structuration du territoire. Il se positionne en outre en tête de réseau sur le plan informatique et sur le plan de la lecture publique. La BDP cessera d'ailleurs d'être une bibliothèque de prêt, mais assurera un rôle de conseil, d'animation et de médiation auprès des autres bibliothèques. Elle pourra se consacrer à la recherche de nouveaux publics (collèges, PMI, personnes âgées, etc.) et développera ses moyens en matière d'accompagnement numérique. Sur ce point, il nous semble en effet que seul le Département est en capacité de dynamiser les zones rurales. La BDP évoluera ainsi d'une administration de gestion à une administration de mission.

## **V. Questions**

### **Daniel CONROD**

Qui sont les experts qu'a consulté la commission Ballardur, dont les diagnostics semblent bien éloignés de vos propres diagnostics, Christophe Guilluy ?

### **Christophe GUILLUY**

Je ne pourrai vous donner le nom de chacun d'entre eux. En outre, la question fondamentale est à mon avis celle de la raison d'être de cette commission. De même, il est évident que la France compte un certain nombre de métropole et que les communes doivent mettre leurs moyens en commun au sein d'intercommunalités. Il faudrait en revanche s'interroger sur l'intérêt de la suppression d'un échelon territorial. L'objectif semble être de réaliser des économies, mais la réalité semble bien différente.

J'ai étudié la réorganisation territoriale au Québec, où les attendus étaient les mêmes qu'en France : l'objectif était de gagner en efficacité en matière sociale et de se rapprocher des réalités locales. Il s'agissait également de faire des économies et d'apporter un meilleur service aux citoyens. La réorganisation a été menée de manière efficace : les communes ont fusionné de manière volontaire ou non et les services ont été réorganisés, selon le concept du consommateur-payeur. Ainsi, de nombreux services sont aujourd'hui privatisés, car des échelons administratifs ont disparu. La gestion territoriale est devenue libérale : les communes les plus riches proposent des services publics très performants alors que les autres se tournent vers l'Etat. De ce fait, certaines communes sont plus dépendantes à l'heure actuelle que par le passé de l'échelon étatique, ce qui n'était pas le but de la réforme.

De mon point de vue, la commission Balladur doit s'inquiéter de l'avenir à long terme et se demander pourquoi la réorganisation du territoire est une nécessité au moment où l'argent public est moins disponible que par le passé.

#### **De la salle**

J'aimerais savoir ce qu'il en est du subventionnement du personnel dans le Département des Pyrénées orientales. Avez-vous conditionné le subventionnement à des critères de professionnalisation du personnel ? Les subventions sont-elles pérennes ou votées pour une durée limitée ? Dans mon Département, ces solutions ont été mises en place, mais aujourd'hui, on me demande de revenir en arrière.

#### **Philippe VALADE**

Le subventionnement du personnel fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le Département. Les subventions sont en outre dégressives, atteignant 100 % la première année et diminuant de 25 % chaque année. Par ailleurs, nous appliquons un critère de professionnalisation et accordons des subventions pour les assistants, les assistants qualifiés et les bibliothécaires selon la taille des zones géographiques. La BDP est associée aux jurys de recrutement.

Les élus ont accepté ce dispositif car il s'inscrit dans un plan global d'action. Il s'agit en outre d'une dépense qui diminue dans le temps, qui correspond plus à une dépense d'investissement qu'à une dépense de fonctionnement dont on craint qu'elle ne fasse qu'augmenter au fil du temps.

#### **De la salle**

Vous avez indiqué que les Pyrénées orientales avaient défini dix zones en dehors de la zone de l'agglomération de Perpignan. Le territoire ne compte-t-il que dix communautés de communes ? Des regroupements entre communautés de communes sont-ils prévus ?

#### **Philippe VALADE**

Nous avons défini dix zones de manière théorique, sans tenir compte de l'agglomération de Perpignan. L'échelle serait très différente si c'était le cas. Actuellement, il s'agit de prendre en compte l'ensemble de la zone rurale du Département. Les zones géographiques présentent une cohérence en termes de lieux de vie, mais toutes ne sont pas organisées en communautés de communes. Certaines intercommunalités restent à créer, c'est pourquoi notre politique se met en place sur une durée de dix ans.

La commission Balladur semble espérer qu'en 2014, toutes les communes devront avoir intégré des communautés de communes de taille respectable. Les Préfets travaillent également sur la question de la taille raisonnable d'une communauté de communes.

Pour répondre à votre question, nous avons commencé à travailler avec les communautés de communes qui correspondaient à nos zones géographiques, mais pas avec celles qui étaient de taille plus petite. A ce jour, trois communautés de communes ont la compétence en matière de lecture publique.

#### **De la salle**

Ces communautés de communes ne correspondent sans doute pas aux zones que vous avez définies.

#### **Philippe VALADE**

Leur territoire est proche de celui des zones que nous avons décrites. Nous nous inscrivons dans une politique prospective et prévoyons la création de huit à dix zones. Le département fait là un pari sur l'avenir de la constitution de communautés de communes.

### **VI. Débat**

#### **De la salle**

Si je comprends bien, votre raisonnement est intéressant pour le Conseil général, mais les projets sont portés par les intercommunalités. Or les collectivités locales s'administrent librement, d'après ce que j'ai appris il y a un certain temps. Je me demande donc de quel droit le Conseil général peut imposer un découpage en dix zones ? Comment peut-il obliger les communes à se regrouper ?

Par ailleurs, vous nous interpellez, Philippe Valade, sur le rapport coût/efficacité des écoles de musique. Je tiens donc à rappeler que ces écoles accueillent certes les élèves, et également les familles au sens large du terme. Or une partie de ce public entend très rarement autre chose que la variété diffusée à la radio. Si un livre peut changer une vie, entendre une musique nouvelle pour nos sens le peut également.

#### **Philippe VALADE**

Je sais l'intérêt que porte votre Département aux écoles de musique. Je souhaitais seulement utiliser une image et comparer les coûts de politiques qui n'ont pas de rapport entre elles, afin de mettre en avant le faible coût d'investissement des bibliothèques qui concernent un public très vaste. Ce terme peut paraître cynique, mais le rapport qualité prix des bibliothèques est très intéressant. Pour autant, je suis très favorable aux écoles de musique. Le Département des Pyrénées orientales a d'ailleurs mis en place un schéma pour ces écoles avant de se lancer dans une politique en faveur des bibliothèques.

#### **Vincent EBLE**

Le rapport qualité-prix s'analyse pour des produits d'usage comparable. On ne peut utiliser cet outil pour des politiques qui sont aussi différentes que la politique envers la musique et la politique envers la lecture. La musique fait l'objet d'une formation : des pratiquants débutants sont accompagnés, dans un processus de long terme, afin d'acquérir des savoir-faire dans le domaine musical. Les services de bibliothèque n'assurent pas, pour leur part, l'apprentissage de la lecture, qui se fait à l'école. Ils mettent à disposition de la population des outils documentaires et des ouvrages littéraires.

Néanmoins, comme vous, j'ai constaté, en tant que Président du Conseil général, que le budget du conservatoire de musique s'élevait à 12 millions d'euros pour 800 élèves, alors que le budget équivalent du réseau de lecture publique concernait 25 % de la population du Département.

En outre, il est vrai que les collectivités s'administrent librement, qu'ils s'agissent des communes ou des Départements. Ainsi, les communes sont libres de ne pas bénéficier d'un dispositif mis en place par le Département. Les volontés politiques sont autonomes et signent entre elles des contrats quand elles souhaitent travailler ensemble. Le Département n'a pas vocation à répartir ses subsides à des collectivités de proximité qui seraient libres de conduire leur politique de façon autonome. Il cherche à aménager son territoire de telle sorte que sa politique en matière de culture produise des effets. Il a dans ce cadre tout intérêt à travailler avec les collectivités. Le risque est de mettre en place des équipements de trop petite taille gérés par des bénévoles, en dehors de toute pratique professionnelle et ne répondant pas aux besoins de la population et à l'exigence actuelle d'accès aux livres.

Le Département des Pyrénées orientales semble très favorisé car il est en mesure d'identifier des bassins de vie qui sont structurés en intercommunalité. Il a en effet des interlocuteurs institutionnels, ce qui n'est pas le cas du Département de Seine et Marne, où bien que la population s'élève à 1,3 millions d'habitants, aucune commune ne compte 100 000 habitants ou plus. La commune la plus peuplée est celle de Meaux, qui, d'après le dernier recensement, compte tout juste 50 000 habitants. La structuration urbaine est donc complexe. Pour autant, la population rurale n'existe en réalité plus dans notre Département, qui se caractérise par son morcellement communal et par l'absence de structure intercommunale. Je ne peux donc pas contractualiser avec des territoires de taille suffisante dans le cadre de la politique de lecture publique, alors qu'il s'agit de mon souhait le plus fort. Je dois attendre que les territoires se structurent et que les intercommunalités prennent la compétence de lecture publique. Pour l'instant, les territoires ne sont pas structurés de manière à regrouper une masse de population raisonnable. Actuellement, de nombreuses intercommunalités ne comptent que deux communes. Je suis d'ailleurs surpris que la loi n'ait pas interdit des communautés de communes aussi petites.

Ainsi, pour l'instant, faute de structuration du territoire, nous ne pouvons qu'accompagner la politique de lecture publique. Nous intervenons par ailleurs dans les établissements pénitentiaires et dans les collèges.

### **De la salle**

Je me demande quel est, pour les professionnels de la lecture publique que nous sommes, le territoire pertinent de lecture publique. Pour moi, une intercommunalité doit compter au moins 5 000 habitants pour que nous puissions disposer d'un budget suffisant et de personnels qualifiés. Nous faisons toutefois face, en tant que département, à la demande de certaines intercommunalités et à l'absence d'action des autres. Actuellement, en Indre-et-Loire, deux intercommunalités sont actives en matière de lecture publique et la Présidente du Conseil général estime que la politique actuelle, qui consiste à aider des communes sans bibliothèque dignes de ce nom n'est pas la bonne solution. Je considère pour ma part que nous avons un rôle à jouer, au niveau des Départements, pour que les politiques de lecture deviennent des politiques intercommunales et non des politiques communales, qui dans les faits n'existent pas. Nous savons en effet qu'il est difficile de professionnaliser le service de lecture publique dans un espace de moins de 5 000 habitants.

### **De la salle**

Philippe VALADE, quelle sera a priori la distance que les habitants devront parcourir si une bibliothèque est créée dans chacune des dix zones ? Si nous mettions en place un tel dispositif en Corrèze, les distances à parcourir seraient importantes.

## **Philippe VALADE**

La distance peut être importante, car il s'agit d'un territoire rural de montagne. Il faut parfois une heure pour se rendre du fond de la vallée à la commune principale de cette dernière. Pour autant, notre réseau est structuré sur la base d'un système informatique qui donne accès à tous les documents de la zone et les livres peuvent être transférés via les bennes à ordures, ce qui permet aux habitants de disposer de leur livre en environ une semaine.

### **De la salle**

Les nouveaux objectifs des bibliothèques, qui prévoient notamment l'accueil dans une structure, ne sont alors pas entièrement remplis.

## **Philippe VALADE**

Certes, mais les communes, qui comptent parfois seulement sept habitants, ne voient actuellement passer le bibliobus qu'une fois par an. Le service sera donc plus intéressant à l'avenir. Nous ne pouvons en outre avoir la même exigence en zone urbaine et dans les zones de montagne.

### **De la salle**

Puis-je vous suggérer, Philippe, de faire transporter les livres par le service de distribution de repas à domicile ? Les livres seront alors transportés avec la nourriture, ce qui ne peut nous déplaire, étant donné qu'ils nous nourrissent également.

Il s'agit d'une boutade, mais je souhaite soulever une question plus sérieuse. Je pense que les territoires ont des vitesses de développement différentes les unes des autres, en fonction de leur histoire notamment. Quand les bibliothèques départementales sont passées sous la responsabilité des Départements, les budgets étaient équivalents. Aujourd'hui, les budgets vont de un à dix selon les départements. Ainsi, depuis 1986, chaque département a agi à son allure et il n'existe pas de vitesse type de développement, hormis pour ce qui est de la compréhension du monde qui nous entoure. Cette compréhension passe par l'école de musique, par le sport et par les bibliothèques, qui constituent selon moi l'élément le plus riche, le plus divers et le plus sensible. Toutefois, il est difficile de le démontrer de manière chiffrée ou concrète.

J'ai entendu Christophe Guilluy nous dire que, à l'inverse de nos idées reçues, le nombre de retraités serait plus important à l'avenir en ville qu'à la campagne, où les naissances sont plus élevées. Il me paraît nécessaire de tenir compte de ces éléments.

### **De la salle**

Le ratio de un à dix entre les budgets est de mon point de vue le signe de l'inégalité républicaine sur le territoire français. Les Départements dont la population est réduite font en outre face à une diminution de la présence des services publics. Les écoles par exemple, sont de moins en moins nombreuses, ce qui augmente les charges des Conseils généraux en matière de transport scolaire. Il est à craindre que les fermetures d'écoles ne s'accroissent à l'avenir, et l'on assiste au même phénomène dans d'autres domaines.

En outre, il paraît difficile de créer de l'emploi sur certains territoires, ce qui conduit à un accroissement des dépenses sociales. Or une partie des sommes versées au titre du RMI et maintenant du RSA n'est pas compensée. De mon point de vue, les inégalités ne font que débiter.

Didier Guillebaut évoquait la possibilité d'instaurer un ratio de 5 000 habitants pour la mise en place de bibliothèques. Or seule une loi sur le sujet peut l'inclure. L'Association des Départements de France et les autres structures de ce type ne peuvent affirmer qu'elles ne construiront pas de bibliothèques sur des territoires de moins de 5 000 habitants car elles ne seraient pas structurantes. Une autre solution serait qu'à la suite de la commission Balladur, un plancher soit fixé pour la taille des communautés de communes.

#### **De la salle**

Attendez-vous une réponse à votre intervention de la part de l'un d'entre nous ?

#### **De la salle**

Quand il est question de ratio pour les BDP ou du classement des bibliothèques entre les archaïques et les modernes, nous oublions que ces données ne dépendent pas uniquement de la volonté politique de nos élus. Les départements n'ont pas une telle marge de manœuvre en matière de politique culturelle.

#### **De la salle**

Dans les départements dont la population est importante, la question du RSA se pose de la même manière, et en particulier dans le département du Nord. La question des moyens est centrale dans toutes les collectivités.

#### **De la salle**

Nous débattons cet après-midi de l'aménagement du territoire. Or le réseau de lecture publique que nous avons constitué et que nous continuons à construire est, à mon avis, le réseau d'aménagement culturel le plus important sur le territoire français. Il assure en effet une présence plus forte que les réseaux des écoles de musiques ou les réseaux d'établissements culturels. Il est en outre porté de plus en plus souvent par des professionnels et restent soutenu par un nombre non négligeable de bénévoles. En outre, depuis quelques années, les élus portent la politique de lecture publique de manière volontaire. Les investissements tant en hommes qu'en locaux, s'ils font l'objet de quelques débats, ne font pas l'objet d'une forte contestation. Le consensus est large autour de la lecture publique, ce qui permet au réseau de se structurer et d'avoir des effets réels sur la population.

Le réseau de lecture publique n'est pas seulement un réseau de connaissance et de découverte du livre. Il s'agit également d'un réseau social et d'un réseau d'animation. Dans mon Département, je recherche en lisant la presse les événements qui sont liés aux bibliothèques et je constate qu'il s'agit du lieu de vie essentiel dans de nombreuses communes.

Ce réseau est porté par la volonté des élus et il me paraît important de laisser l'initiative surgir des territoires, plutôt que d'imposer l'intervention de la commune, de l'intercommunalité ou du Département. De mon point de vue, les moyens nécessaires sont dégagés nettement plus aisément quand l'initiative revient au territoire que quand les initiatives sont encadrées de façon stricte. Le croisement des financements est, à mon avis, le moyen de développer encore ce réseau essentiel pour nos territoires.

#### **De la salle**

Je n'appartiens pas à l'univers des BDP et j'observe depuis ce matin votre regard sur les réseaux de lecture publique et les bibliothèques départementales, en ayant le sentiment que cette politique n'est pas liée à la politique culturelle des départements. Je me

demande comment elle se situe et comment elle s'organise avec les autres politiques. Comment est-il possible de porter la politique du livre au sein de l'action culturelle d'un département ? Je n'ai pas entendu de réponse à cette question au cours de la journée.

Les réseaux de lecture publique semblent appartenir à une bulle. Il est vrai que la politique du livre est soutenue de façon importante sur nos territoires, sans doute parce qu'elle est déjà implantée de manière très forte. Pour autant, on peut se demander si cette politique a vocation à se développer seule ou à s'inscrire dans une logique plus large ? Je me demande comment vous envisagez le développement de la lecture au sein du développement culturel du territoire ?

### **De la salle**

Nous avons en effet plus évoqué des croisements avec les politiques sociales et les politiques d'aménagement du territoire, qu'avec la politique culturelle. Il s'agit sans doute d'une question à approfondir. Néanmoins, dans les Départements, un lien avec la politique du spectacle vivant paraît envisageable.

Fin de la journée.

